

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

Annexe au procès-verbal de la séance du 22 novembre 1977.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1978, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 39

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Rapporteur spécial : M. Louis PERREIN
en remplacement de M. Bernard CHOCHOY empêché.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Allès, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Francou, Gustave Héon, Daniel Hoeffel, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moïnet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, François Schleiter, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5° législ.) : 3120 et annexes, 3131 (tomes I à III et annexe 45), 3152 (tome XXIII) et in-8° 770.

Sénat : 87 (1977-1978).

Loi de finances. — Postes-Télécommunications.

SOMMAIRE

	Pages.
Préambule	5
Divisions du rapport.....	7
Aspects généraux et importance du budget de 1978.....	8
PREMIERE PARTIE. — Les grandes masses.....	11
I. — Remarque générale.....	12
II. — Les dépenses.....	14
A. — Les charges de fonctionnement.....	14
B. — Les dépenses en capital.....	24
III. — Le financement des dépenses.....	28
A. — Recettes de fonctionnement.....	28
B. — Recettes en capital.....	29
IV. — Tableaux récapitulatifs et comptes par branches.....	30
DEUXIEME PARTIE. — Activités et vue d'avenir.....	41
I. — Remarque générale.....	41
II. — Actions engagées et poursuivies.....	42
A. — La Poste.....	42
1. Modernisation du tri postal.....	42
2. Amélioration du réseau des établissements postaux urbains	43
3. Présence postale en zone rurale.....	43
4. Modernisation des centres financiers et Informatiques.....	44
5. Sécurité des personnes et des fonds et valeurs.....	44
6. Formation du personnel.....	44
7. Modernisation des méthodes.....	45
B. — Les services financiers.....	45
1. Variations du trafic : tableaux.....	45
2. Conséquences de l'automatisation.....	49
3. Facilités nouvelles offertes à la clientèle.....	51

	Pages.
C. — Les télécommunications.....	52
1. Généralités	52
2. Réduction du délai moyen de raccordement.....	52
3. Elevation de la qualité de service au niveau des normes internationales	54
4. Moyens à mettre en œuvre.....	56
TROISIEME PARTIE. — Observations et critiques.....	57
1. — Réalisation du relevé des propositions.....	57
2. — Résorption de l'auxiliariat.....	58
3. — Le problème des contrôleurs divisionnaires.....	59
4. — L'utilisation des vacataires.....	59
5. — Les créations d'emplois par tranches.....	59
6. — Le problème des receveurs distributeurs.....	60
7. — La prime de résultat d'exploitation.....	60
8. — La sécurité des fonds et valeurs et des agents.....	61
9. — Les tournées de distribution à découvert.....	61
10. — Les tarifs de presse.....	62
11. — La situation des chèques postaux.....	62
12. — Les bons d'épargne des PTT.....	63
13. — La lecture difficile de l'annuaire.....	64
14. — L'installation des téléboutiques.....	64
15. — Le délai moyen de raccordement téléphonique.....	65
16. — L'endettement de l'administration.....	65
QUATRIEME PARTIE. — Observations de la commission.....	67

ANNEXES

ANNEXE I. — Services sociaux de l'Administration des PTT.....	71
ANNEXE II. — La Société « Toit et Joie ».....	79
ANNEXE III. — L'union des ASPTT.....	80
ANNEXE IV. — La Caisse nationale d'épargne.....	83
ANNEXE V. — La Société SOMEPOST.....	87
ANNEXE VI. — La Société SOFREPOST.....	88
ANNEXE VII. — La Société France Câbles et Radio.....	89
ANNEXE VIII. — La Société SOFRECOM.....	91
ANNEXE IX. — Le Centre national d'études des télécommunications.....	94
ANNEXE X. — La Société SOTELEC.....	97
ANNEXE XI. — La Société SOCOTEL.....	100

Mesdames, Messieurs,

Même avec un léger retard, première quinzaine de septembre 1977 au lieu de deuxième quinzaine d'août en 1975 et 1976, il faut souligner que la connaissance des fascicules budgétaires dans les mêmes conditions qu'au cours des deux années précédentes facilite beaucoup le travail et l'examen du législateur. Il faut donc féliciter et remercier à ce sujet les rédacteurs du « Bleu ». Toutefois, si l'accélération de la procédure budgétaire est bénéfique il faut regretter qu'elle empêche de connaître les résultats définitifs de 1976 ainsi d'ailleurs que le rappellent les renvois des pages 6 et 7 du fascicule. On ne peut pas tout avoir !

Notons quand même que le « Bleu » relatif aux Postes et télécommunications pour 1978 ne comporte que 204 pages contre 216 en 1977 ce qui n'est pas négligeable pour le lecteur.

Nos collègues pourront prendre connaissance avec intérêt de la note introductive de la page 2 annonçant un certain nombre de modifications dans la présentation du document. Ainsi les « mesures acquises » et « mesures nouvelles » en ce qui concerne les dépenses ordinaires réparties jusqu'alors par titre et par service et l'analyse traditionnelle par chapitre des dépenses en capital apparaissent dans une « répartition » par action correspondant à une activité administrative ou « à un objectif ».

Pour chaque grande branche, classification heureusement maintenue, il est facile de suivre de façon ininterrompue au fil des pages les mesures acquises, les mesures nouvelles et les dépenses en capital. Cela peut constituer un progrès.

Plus heureux est le renvoi en annexes des diverses récapitulation, répartition, tableau et comptes d'exploitation et d'opérations en capital. De ce fait, une partie nouvelle intitulée « Annexes », de 23 pages, constitue la dernière partie du fascicule de 1978.

DIFFERENTES PARTIES DU RAPPORT

La première partie a trait aux généralités relatives au projet de loi de finances.

La deuxième partie expose les grandes lignes de l'activité de chaque branche.

La troisième partie comporte les appréciations et critiques.

La quatrième partie groupe les observations de la commission.

Un certain nombre d'annexes constituent la cinquième partie.

CARACTERES GENERAUX ET IMPORTANCE DU BUDGET POUR 1978

Le niveau d'équilibre *brut* du budget s'établit à 84 482 millions de francs. La comparaison avec les cinq années précédentes donne les résultats suivants :

ANNEES	NIVEAU D'EQUILIBRE brut (millions de francs).	POURCENTAGE
1973	31 613	*
1974	37 546	+ 18,7
1975	46 594,2	+ 21,4
1976	57 111,3	+ 22,5
1977	71 905,1	+ 25,8
1978	84 482	+ 17,8

Le niveau d'équilibre *net* diffère du précédent, car il ne tient pas compte des différentes prestations entre fonctions principales et virements entre sections, c'est-à-dire ce qui constitue les mouvements d'ordre.

Il s'établit à 70 340,9 millions de francs. Il est également intéressant de suivre son évolution en tenant compte des cinq années précédentes.

ANNEES	NIVEAU D'EQUILIBRE net (millions de francs).	POURCENTAGE
1973	24 863,6	*
1974	29 790,5	+ 19,9
1975	37 305,7	+ 25,2
1976	47 925,2	+ 28,4
1977	59 426,8	+ 23,9
1978	70 340,9	+ 18,3

La comparaison des niveaux d'équilibre bruts et nets relatifs aux années 1973 à 1978 permet, tout d'abord, d'apprécier l'importance du budget annexe, dont le montant représente environ le

cinquième du budget général de l'Etat. Il faut noter, en particulier, l'essor certain des années 1975, 1976 et 1977, les deux premières résultant, notamment, de l'accroissement des Télécommunications et, surtout, de la mise en vigueur de mesures consécutives au relevé des propositions du mois de novembre 1974 marquant la fin du mouvement de grèves de l'automne de la même année, l'année 1977 étant plus particulièrement marquée par le montant important des crédits de paiement du téléphone prévus dans le VII^e Plan.

Le projet de budget pour 1978, signe des temps, est constitué par un net ralentissement de la progression par rapport aux années précédentes, malgré un accroissement appréciable, voisin de 18 %. Dans le cours de ce rapport, nos collègues seront informés, secteur par secteur, de l'importance de la croissance relative qui marque le présent projet de loi de finances dans ses parties les plus caractéristiques.

PREMIERE PARTIE

LE BUDGET DE 1978 PAR GRANDES MASSES

Nos collègues auront la possibilité de trouver les précisions nécessaires au sujet des grandes masses en consultant le tableau ci-dessous :

PREMIÈRE SECTION. — Fonctionnement.

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1978.	BUDGET de 1977.	VARIA- TIONS
	(En millions de francs.)		(En pour- centage.)
A. — Recettes.			
Recettes proprement dites.....	57 042,9	48 028,8	+ 18,7
Travaux faits par l'administration elle-même.	548,2	543,7	»
Prestations de services entre fonctions principales	4 822,5	4 315,3	+ 11,7
Totaux	62 413,6	52 887,8	+ 18,1
B. — Dépenses.			
Dépenses proprement dites.....	48 820,7	40 953,3	+ 19,2
Amortissements	5 936,7	4 553,3	+ 30,3
Prestations de services entre fonctions principales	4 822,5	4 315,3	+ 11,7
Versement à la dotation de la C. N. E.	57,1	46,4	+ 23,9
Ecritures diverses de régularisation.....	1 600,1	1 500	+ 6,6
Totaux	61 237,1	61 268,3	+ 19
C. — Excédent ou déficit d'exploitation.			
(A — B) ou (B — A).....	+ 1 176,5	+ 1 519,5	— 21,2

DEUXIÈME SECTION. — Opérations en capital.

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1978.	BUDGET de 1977.	VARIA- TIONS
	(En millions	de francs.)	(En pour- centage.)
A. — Ressources.			
Excédent d'exploitation.....	1 176,5	1 519,5	— 21,2
Dotation de la C. N. E.....	57,1	46,4	+ 23,9
Amortissements	5 936,7	4 553,3	+ 30,3
Produit des emprunts.....	»	»	»
Ecritures de régularisation.....	1 600	1 500	+ 6,6
Totaux	8 770,3	7 619,2	+ 15
Financement à déterminer.....	13 298	11 398	+ 16,6
Totaux	22 068,3	19 017,2	+ 16
B. — Dépenses.			
Remboursements d'emprunts.....	1 120	951,5	+ 17,7
Production d'immobilisations par l'Adminis- tration pour elle-même.....	548,2	543,7	»
Dépenses d'équipement.....	20 400,1	17 522	+ 16,4
Totaux	22 068,3	19 017,2	+ 16

I. — Remarque générale.

RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

On ne peut s'empêcher de faire des comparaisons avec l'an dernier où, dans le même rapport, sous la même rubrique, il était noté que les recettes étaient en augmentation de 25 % et les dépenses de 20,3 %. Aujourd'hui, le projet soumis à l'examen de nos collègues fait état d'accroissements respectifs de 18,1 % pour les recettes et 19 % pour les dépenses. La contraction des dépenses de 1977 se poursuit donc en 1978. Par contre, passant de 25 à 18,1 %, l'accroissement des recettes traduit un ralentissement très sensible.

A remarquer que « recettes proprement dites » et « dépenses proprement dites » c'est-à-dire après déduction des lignes d'ordre et de virements entre fonctions principales sont affectées d'une progression sensiblement égale, + 18,7 % pour les recettes, et + 19,2 % pour les dépenses. Faut-il manifester sa satisfaction ? Oui, si l'on compare le budget des Postes et Télécommunications au budget général de l'Etat pour lequel les accroissements avoisinent 11 à 12 %. Non, dans la mesure où l'augmentation des recettes traduit la baisse générale de l'activité du pays.

Le budget de 1978 continue et complète donc la rigueur inaugurée en 1977.

Toutefois le seul élément positif est l'existence, comme l'an dernier, et les années précédentes, sauf 1976, d'un excédent d'exploitation.

EXCÉDENT D'EXPLOITATION

C'est la caractéristique, dit-on, d'un budget sainement présenté. En 1978, il atteint 1 233,6 millions de francs. Il représente la petite participation de l'exploitation aux dépenses de deuxième section. Une partie est versée comme à l'habitude à la dotation de la caisse nationale d'épargne, soit 57,1 millions de francs. Le reste, soit 1 176,5 millions de francs, est utilisé pour le financement des dépenses en capital. Comparé à l'excédent de 1977, soit 1 519,5 millions de francs, celui de 1978 est en régression de 21,2 %.

RECETTES ET DÉPENSES EN CAPITAL

Dépenses d'équipement.

En comprenant les dépenses résultant de l'intervention des sociétés de financement, les dépenses d'équipement atteignent 20 400 millions de francs, c'est-à-dire s'accroissent de 16,4 % contre 37,7 % en 1977.

A remarquer que le crédit concernant l'activité des sociétés de financement est en régression de 364 à 335 millions de francs. D'utiles remarques seront faites à ce sujet dans le cours de ce rapport.

Financement des dépenses d'équipement.

Il faut noter l'utilisation de l'excédent d'exploitation déjà signalé, mais la partie la plus importante des ressources est indiquée sous une appellation déjà bien connue de nos collègues c'est-à-dire « Financement à déterminer ».

Cette pratique interdit tout renseignement et moyen de contrôle pour le législateur qui ne peut se déterminer en toute clarté. Il ignore, en effet, si les ressources à venir proviendront de majoration de taxes ou de recours aux emprunts sur les marchés intérieurs et extérieurs.

Il faut redire que cette pratique n'est pas satisfaisante.

II. — Les dépenses.

A. — LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous donne le détail des dépenses de l'exploitation (première section) :

NATURE	PROJET de budget pour 1978.	BUDGET de 1977.	VARIA- TIONS
	(En millions	de francs.)	(En pour- centage.)
Frais de personnel (1).....	23 163,1	24 043,9	+ 17,1
Impôts et taxes.....	766,3	652,3	+ 17,4
Travaux, fournitures et services extérieurs (2).....	3 019,4	4 142,5	+ 21,1
Transports et déplacements.....	1 972,4	1 556,8	+ 26,7
Frais divers de gestion.....	240,4	199,4	+ 20,6
Frais financiers :			
Intérêts des emprunts.....	4 277	3 134	+ 36,4
Intérêts déposants de la C. N. E.....	8 269,1	7 068,6	+ 16,9
Charges exceptionnelles.....	111	155,8	— 28,3
Amortissements.....	5 936,8	4 553,3	+ 30,3
Dotations de la C. N. E.....	57,1	46,4	+ 23,9
Prestations entre fonctions principales.....	4 822,5	4 315,3	+ 11,7
Ecritures de régularisation.....	1 600	1 500	+ 6,6
Totaux	61 237,1	51 368,3	+ 19,2

(1) Y compris les œuvres sociales et les charges sociales.

(2) Y compris les loyers versés aux sociétés de financement.

L'accroissement des charges de fonctionnement n'atteint qu'un peu plus de 19 % contre 20,3 % en 1977 et 26,4 % en 1976. Ainsi ce domaine est également caractérisé par un mouvement en décélération semblable à celui qui a été indiqué pour les niveaux brut et net d'équilibre et les grandes masses. Ce mouvement, d'une façon un peu généralisée, est voisin de 18 à 19 %.

Les frais de personnel ne progressent que de 17,1 % contre 18,4 % en 1977 et 23,6 % en 1976, ce qui illustre la nouvelle tendance en matière de rémunérations.

Par contre, les intérêts des emprunts progressent de 36,4 % et représentent l'augmentation la plus importante provenant de la rémunération du capital emprunté depuis plusieurs années à des taux qui dépassent sensiblement 10 %.

Le montant des intérêts dus aux déposants de la caisse nationale d'épargne progresse de 16,9 % contre 7,2 % en 1977. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'accroissement s'élevait à 42,2 % en 1976 et 52,3 % en 1975.

Il faut souligner qu'en matière de frais financiers représentés par les charges d'emprunts et d'intérêts des déposants de la caisse nationale d'épargne, l'Administration des Postes et télécommunications n'est pas maîtresse des décisions à prendre. En effet, le montant des émissions, le maximum des livrets et les taux respectifs de rémunération des dépôts et placements sont fixés par le Gouvernement.

1° *Les frais de personnel.*

En consultant la page 202 du « Bleu » nos collègues pourront être renseignés sur le montant des frais de personnel et sa répartition entre les trois grandes fonctions de l'Administration des Postes et télécommunications.

Ce montant globalement s'élève à 28 165,2 millions de francs qui, comparé aux 61 179,9 millions de francs représentant l'ensemble des charges de 1^{re} section (versement à la CNE exclu), donne un pourcentage de 46,2 % en baisse par rapport à 1977 (46,8 %), à 1976 (47,5%), et à 1975 (48,6 %).

Les frais de personnel se répartissent ainsi qu'il suit :

— Postes	15 474,3 millions de francs.
— Services financiers	2 378,6 millions de francs.
— Télécommunications	10 312,3 millions de francs.

A remarquer que si les frais de personnel en général sont en augmentation de 17,1 %, l'accroissement est de 15,5 % pour les Services postaux et financiers et de 20,1 % pour les Télécommunications.

Il faut noter également que l'augmentation des frais de personnel en 1978 provient pour 1 491,3 millions de francs de « mesures acquises » et pour 2 629,8 millions de francs de « mesures nouvelles ».

Mesures acquises.

Ce sont essentiellement :

- des transferts et virements ;
- des extensions en année pleine ;
- des ajustements de crédits évaluatifs et provisionnels ;
- des applications de textes.

Ces mesures concernent :

- le traitement des personnels titulaires et auxiliaires ;
- les primes et indemnités ;
- les cotisations et prestations sociales.

Mesures nouvelles.

Ainsi qu'il a déjà été indiqué, le coût de ces mesures atteint 2 629,8 millions de francs contre 1 709 millions de francs en 1977. Ces dépenses nouvelles représentent 9,3 % des frais de personnel, 4,2 % des charges de fonctionnement et 3,7 % de l'ensemble des dépenses du budget annexe.

Les mesures nouvelles comprennent essentiellement :

a) Une provision destinée à couvrir les hausses de rémunérations qui interviendront en 1978 et le coût de diverses mesures de caractère familial et social ;

b) Des mesures indemnitaires dont la lecture peut être faite dans les pages correspondantes du « Bleu » et parmi lesquelles on peut citer :

— la majoration de la prime de résultat d'exploitation dont le taux est porté de 2 050 F à 2 180 F ;

— l'augmentation de la prime de rendement des catégories B, C et D ;

— la majoration de l'indemnité horaire pour travail de nuit dont le taux est porté de 3,05 F à 3,25 F ;

— la majoration de l'indemnité horaire pour manipulation de fonds de 0,32 F à 0,50 F ;

— la majoration de 27 % de l'indemnité de commandement ;

— l'extension à de nouveaux bénéficiaires de l'indemnité pour travaux dangereux du CNET ;

— le relèvement de 2,70 F à 3,40 F de l'indemnité pour travail matinal ;

— la majoration de 6,5 % des taux :

— de l'indemnité de gérance et responsabilité et indemnité de gestion allouée aux agents chargés de la gestion d'un atelier-garage ;

— de l'indemnité de responsabilité du comptable central et du comptable de l'imprimerie des timbres-poste.

c) Des mesures de résorption de l'auxiliariat :

Elles comportent 10 500 suppressions et la création corrélative de 10 500 emplois de titulaires, soit :

— 6 110 au titre des Services postaux et financiers ;

— 4 280 au titre des Télécommunications ;

— 110 au titre des Services généraux.

d) Création d'emplois :

Le projet de budget prévoit la création nette de 14 597 emplois représentés par 10 856 emplois proprement dits et 7 763 825 heures d'utilisation. Ces dernières correspondent à 3 741 emplois.

L'effectif des Postes et Télécommunications pour 1978 atteint donc 415 020 et 58 077 225 heures, soit au total 443 009 unités à comparer aux 428 411 au 31 décembre 1977.

En comparant le nombre de créations, 14 597, à l'effectif au 31 décembre 1977 on peut dégager le pourcentage de créations en 1978 qui s'établit à 3,4 %.

Les créations d'emplois proprement dites sont réparties en 6 215 pour la Poste, 782 pour les Services financiers et 7 600 pour les Télécommunications. La dépense correspondante en « mesures nouvelles » s'élève à 709 millions de francs.

e) Provision pour hausse des rémunérations :

Une dotation de 1 643,9 millions de francs est prévue pour la couverture des hausses de rémunérations à intervenir en 1978 et diverses mesures de caractère social et familial.

f) Majoration de la prime de résultat d'exploitation :

Le montant de cette prime bien connue de nos collègues doit être porté de 2 050 F à 2 180 F, ce qui représente un taux d'augmentation de 6,3 %, beaucoup moins favorable qu'en 1977 où il s'élevait à 10,8 %. Plutôt que des ajustements annuels en dents de scie, la Commission se demande s'il ne serait pas plus facile d'indexer le montant de cette prime sur un élément plus appréciable : le traitement de début du préposé par exemple.

g) Crédits sociaux :

L'ajustement, cette année, est de 40 millions de francs dont 29 736 500 F au titre des mesures spécifiques aux PTT, 10 000 F au titre de l'aménagement des postes de travail des handicapés et 10 253 500 F au titre de la reconduction des crédits en provenance du budget des charges communes.

h) Mesures catégorielles :

Elles ont trait à :

- la réorganisation des services de direction ;
- les restructurations du service des lignes, de l'imprimerie des timbres-poste, de la distribution et de l'acheminement ;
- l'aménagement de la pyramide inspecteur central et inspecteur et de la structure du service automobile ;
- réaménagement de la pyramide du corps des secrétaires administratifs.

2° Les travaux, fournitures et services extérieurs.

Le montant de la dotation s'élève à 5 019,3 millions de francs dont 1 604,1 millions de francs pour les Services postaux et financiers, 3 270,7 millions de francs pour les Télécommunications et 144,4 millions de francs au titre des Services généraux. L'augmentation par rapport à 1977, soit 876,8 millions de francs, provient des Télécommunications pour 642,8 millions de francs.

Les dépenses sont des achats de mobilier, matériels, carburant, énergie, chauffage, des fournitures diverses, dépenses d'habillement et d'impression, location de matériel informatique, location d'avions, loyers et entretien des immeubles, location de circuits internationaux, etc.

Il faut noter également le supplément de dotation de 280 millions de francs relatifs aux loyers de crédit-bail versés aux Sociétés de financement des Télécommunications pour l'occupation des locaux construits avec les fonds provenant de ces sociétés.

Il est intéressant de rappeler sur ce dernier sujet, que la première dotation en 1972 était de 130 millions de francs. Divers rajustements sont intervenus : 180 millions de francs en 1973, 191,8 millions de francs en 1974, 290,7 millions de francs en 1975, 269,8 millions de francs en 1976, 350 millions de francs en 1977 et enfin 280 millions de francs en 1978.

Au total, la charge de ces loyers atteindra l'an prochain 1 692,3 millions de francs, ce qui est considérable.

3° *Les transports et déplacements.*

La dotation s'élève à 1 972,3 millions de francs en augmentation de 415,5 millions de francs en 1977.

L'accroissement tient compte de la hausse des prix et de l'augmentation du trafic pour le transport des correspondances, également de la hausse des tarifs pour les frais de transports du personnel. Il faut signaler en particulier l'augmentation des indemnités de mission et déplacement allouées au personnel des services techniques liée à l'accroissement du parc de lignes téléphoniques.

4° *Les frais divers de gestion.*

En plus des frais divers de gestion sont compris également des subventions diverses et des frais de contentieux et réparations civiles. La dotation est de 240,4 millions de francs, en augmentation de 41 millions de francs par rapport à 1977. L'ajustement demandé servira à couvrir :

— l'augmentation des actions publicitaires en faveur des services financiers ;

- l'atténuation des pertes de caisse subies par les agents des PTT ;
- le paiement de remises diverses ;
- le versement au Fonds national de solidarité et d'action mutualiste ;
- la contribution aux frais de fonctionnement des organismes internationaux ;
- les frais de participation à la formation permanente des agents des télécommunications dispensée par des organismes d'enseignement extérieurs ;
- la contribution de la France aux dépenses de l'Union internationale des télécommunications ;
- les dépenses relatives aux actions publicitaires du Service de l'information et des relations publiques ;
- les subventions d'équilibre versées à certains offices PTT des Territoires d'Outre-Mer.

5° *Les frais financiers.*

En se reportant au tableau des charges de fonctionnement, nos collègues pourront se rendre compte qu'après les frais de personnel, le poste de dépenses le plus important est celui des frais financiers, qui s'élève pour 1978, à 12 546,1 millions de francs et, par rapport aux dépenses de fonctionnement, représente 20,4 %.

Comme chaque année cette rubrique est composée de deux parties :

- les frais financiers proprement dits, c'est-à-dire les intérêts des emprunts, soit 4 277 millions de francs ;
- le montant des intérêts dus aux déposants de la Caisse nationale d'épargne, c'est-à-dire 8 269,1 millions de francs.

En ce qui concerne les intérêts dus aux titulaires de livrets, la dotation passe de 7 068,6 millions de francs en 1977 à 8 269,1 millions de francs en 1978 et croît donc de 1 200,5 millions de francs, soit de 16,9 %. Il sera intéressant de suivre en 1978 l'augmentation des versements sur les livrets de CNE qui, en tout état de cause, en partant des intérêts prévus au budget, devrait conduire à un montant des avoirs au 31 décembre 1978 voisin de 127 milliards de francs.

Les prévisions sont peut être optimistes !

Les frais financiers proprement dits dont la dotation s'élève à 4 277 millions de francs, en augmentation de 1 142,9 millions de francs et de 36,4 %, sont ventilés (page 65 du « Bleu ») en 3 602 millions de francs de charges des emprunts et 675 millions de francs de charges financières versées aux sociétés de financement des télécommunications. Ces charges ne sont autres que les intérêts des sommes avancées par les sociétés de financement aux constructeurs dont le montant est réglé par l'Administration des PTT.

Comme chaque année, la consultation du Bleu donne une idée de l'importance du supplément de charge résultant de l'intervention de sociétés de financement :

- page 65 : 675 millions de francs au titre des intérêts sur avances faites aux constructeurs ;
- page 81 : 335 millions de francs au titre de la TVA concernant les paiements à intervenir en 1978 ;
- page 143 : 280 millions de francs au titre des loyers de crédit-bail versés aux sociétés.

Les tableaux ci-dessous donnent le détail des différentes émissions réalisées en 1976 et une partie de 1977 pour lesquelles avec les émissions antérieures, non encore amorties, il est prévu des charges d'intérêt et de remboursement éventuel dont le total atteint 3 602 millions de francs contre 2 766 millions de francs en 1977, soit une augmentation de 30,2 %.

Emprunts réalisés en 1976.

EMPRUNTS PUBLICS PTT

	Produit en millions de francs.
12-04-1976. — 1 10,20 %, 15 ans.....	856,22
15-11-1976. — 2 11 %, 15 ans.....	792,36
	1 748,58

EMPRUNTS DE LA CNT

11-12-1975. — 1 Emprunt BEI, 9,50 %, 8 ans (report sur 1976).....	156
31-12-1975. — 2 Emprunt public de 1 000 millions de francs réalisé sur le marché intérieur : reliquat reporté sur 1976... (1)	292
18-02-1976. — 3 Emprunt public USA, 8 7/8 %, 8 ans, 100 millions de dollars	447

(1) Emprunt sur le marché intérieur.

	Produit en millions de francs.
15-03-1976. — 4 Emprunt privé Suisse, 6,75 %, 8 ans, 200 millions de francs suisses versé en dollars, 75,6 millions de dollars	365
15-03-1976. — 5 Emprunt privé RFA, 7,75 %, 5 ans, 100 millions de deutsche Mark (WLB).....	176
15-03-1976. — 6 Emprunt privé RFA, 8,25 %, 10 ans, 100 millions de deutsche Mark (WLB).....	176
15-03-1976. — 7 Emprunt privé RFA, 7,50 %, 5 ans, 100 millions de deutsche Mark	184
15-03-1976. — 8 Emprunt privé RFA, 8,25 %, 10 ans, 100 millions de deutsche Mark	184
15-03-1976. — 9 Emprunt public RFA, 7,25 %, 7 ans, 100 millions de deutsche Mark	184
08-06-1976. — 10 Emprunt public, 10,20 %, 15 ans.....	(1) 800
18-06-1976. — 11 Emprunt Suisse, 150 millions de francs suisses, 6,50 %, 7 ans	286
06-07-1976. — 12 Emprunt privé Nigéria, 100 millions de francs français, 9,75 %.....	100
24-08-1976. — 13 Emprunt privé Suisse, 100 millions de francs suisses, 6 %, 5 ans.....	201
24-08-1976. — 14 Emprunt privé Suisse, 100 millions de francs suisses, 6 3/8 %, 7 ans.....	201
07-10-1976. — 15 Emprunt BEI, 9,75 %, 12 ans.....	156
16-10-1976. — 16 Emprunt public Suisse, 80 millions de francs suisses, 6 %, 15 ans.....	162
23-10-1976. — 17 Emprunt privé, Morgan Guaranty Trust and Co, 80 millions de francs suisses, 6 %, 8 ans.....	159
19-11-1976. — 18 Emprunts publics USA, 125 millions de dollars.....	625
Total	(2) 4 854

Emprunts réalisés en 1977.

EMPRUNT PUBLIC PTT

13-06-1977. — 1 11 %, 15 ans.....	887,7
-----------------------------------	-------

EMPRUNTS DE LA CNT

Reliquat 1976	(3) 950
15-12-1976. — 1 Emprunt BEI, 8 7/8 %, 12 ans (Auvergne III).....	156,7
09-03-1977. — 2 Emprunt 500 millions de dollars sous forme de crédit bancaire ou de « papier commercial » :	
— tranche A : réservée au financement à court terme, 300 millions de dollars, 7 ans, taux : LIBOR	(3) 1 500
— tranche B : réservée au financement à long terme, 200 millions de dollars, 8 ans, taux : LIBOR	995,1

(1) Emprunt sur le marché intérieur.

(2) Le virement des fonds (156 millions de francs) résultant de l'emprunt BEI du 15 décembre 1976 (8 7/8 %, 12 ans) sera effectué en 1977.

(3) Montant provisoire.

	Produit en millions de francs.
05-05-1977. — 3 Emprunt privé 200 millions de deutsche Mark, 7 %, 10 ans	420,6
17-05-1977. — 4 Emprunt BEI, 9 1/8 %, 15 ans (Midi-Pyrénées II)...	168,5
26-05-1977. — 5 Emprunt privé, 500 millions de florins, 8 1/4 %, 7 ans	(1) 1 000
04-07-1977. — 6 Emprunt public sur le marché intérieur, 11 %, 15 ans.	800
Total	5 990,9

6° Les amortissements.

De plus en plus élevée la dotation « Amortissements et provisions » atteint pour 1978, 5 936,7 millions de francs. En augmentation de 30,3 % elle représente 9,6 % de l'ensemble des charges de fonctionnement et se partage ainsi qu'il suit :

- services postaux et financiers. 436,7 millions de francs ;
- télécommunications 5 500 millions de francs ;

Les amortissements des Télécommunications représentent donc 92,6 % de l'ensemble.

La dotation, dépense de première section, est également moyen de financement de la deuxième section au titre de recettes en capital spécifiques aux Télécommunications.

7° Les opérations de régularisation.

Comme tous les ans elles sont relatives :

- aux prestations de services entre fonctions principales ;
- aux dépenses exceptionnelles ou sur exercices antérieurs ;
- aux écritures diverses de régularisation ;
- aux excédents d'exploitation.

(1) Montant provisoire.

B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

Elles sont constituées par :

- les remboursements d'emprunts et d'avances ;
- les dépenses d'équipement comprenant :
 - les autorisations de programme ;
 - les crédits de paiement ;
- les productions de l'Administration pour elle-même.

1° *Remboursements d'emprunts et d'avances.*

La dotation s'élève à 1 120 millions de francs et n'atteignait que 951,5 millions de francs en 1977. Il y a donc une progression de 17,7 %. A signaler que la hausse était de 24,3 % en 1977.

2° *Les autorisations de programme.*

S'élevant à 22 556 millions de francs elles ne dépassent celles de 1977 que de 3 %, c'est-à-dire de 676,4 millions de francs.

Il est à remarquer que l'effort d'équipement se poursuit conformément au plan d'action prioritaire en matière téléphonique.

La répartition des 22 556 millions de francs se traduit ainsi qu'il suit :

- 1 499,6 millions pour les Services postaux et financiers ;
- 20 711,7 millions pour les Télécommunications ;
- 344,9 millions pour les Services généraux.

L'évolution des autorisations de programme de 1977 est donnée par les indications du tableau ci-après :

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1978.	BUDGET de 1977.	VARIA- TIONS
	(En millions	de francs.)	(En pour- centage.)
Equipement des Services postaux financiers et comptables.....	1 499,6	1 587,7	— 5,5
Equipement des Télécommunications.....	20 711,7	19 972	+ 3,7
Equipement des Services généraux :			
— Postes et Services financiers.....	107,99	92,5	+ 16,3
— Télécommunications	238,99	228	+ 3,5
Totaux Services généraux.....	344,98	320,5	+ 7,5
Totaux	22 556,4	21 880	+ 3

Comme l'an dernier on peut noter qu'avec la part des Télécommunications dans les Services généraux les autorisations de programme de cette branche atteignent 20 947 millions de francs et représentent 92,8 % de l'ensemble des autorisations.

Il n'en va pas de même pour les Services postaux et financiers dont l'ensemble avec les Services généraux marque un sérieux recul par rapport à l'année dernière, les seuls services généraux étant en progression.

3° Les crédits de paiement.

Ils sont en augmentation sur 1977 passant de 19 017 millions de francs à 22 068 millions de francs. L'accroissement de 3 051 millions de francs représente 16 % nettement inférieur aux 31,8 % de 1977 et 34 % de 1976. C'est encore une indication de la décélération de l'accroissement caractéristique de 1978.

Il est prévu 1 120 millions de francs au titre des remboursements des emprunts et avances et 548,2 millions de francs relatifs aux immobilisations produites par l'Administration pour elle-même.

L'ensemble des crédits destinés au paiement des dépenses d'équipement atteint 20 065 millions de francs auxquels il faut ajouter 335 millions représentant la charge résultant de l'intervention des sociétés de financement des Télécommunications (TVA). Au total le montant des crédits destinés à faire face aux dépenses d'équipement est de 20 400 millions de francs.

Au titre des seules dépenses programmées la charge concernant les affaires en cours atteint 13 903 millions de francs et celle relative aux mesures nouvelles s'élève à 6 161 millions de francs. A remarquer que les mesures nouvelles atteignaient 6 920 millions de francs en 1977. Encore une fois le ralentissement de la progression est assez net.

*4° Production d'immobilisations
par l'Administration pour elle-même.*

La dotation de 1978 est de 548,2 millions de francs, sensiblement égale à celle de 1977 et 1976, qui étaient respectivement de 543,7 millions de francs et 542 millions de francs.

III. — Le financement des dépenses.

A. — RECETTES DE L'EXPLOITATION

Elles comprennent :

- les recettes proprement dites ;
- les autres recettes

Nos collègues auront une idée d'ensemble des moyens généraux au titre de la première section en consultant le tableau ci-après :

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1978.	BUDGET de 1977.	VARIA- TIONS
	(En millions	de francs.)	(En pour- centage.)
Recettes d'exploitation proprement dites :			
— Produits d'exploitation. — Recettes...	40 285,5	35 425,8	+ 13,7
— Remboursements de services rendus..	2 898,7	2 410,9	+ 20
Produits financiers :			
— Produits de la CNE.....	10 222,4	8 005,6	+ 27
— Intérêts du Trésor.....	3 556	2 116,3	+ 67,9
Travaux faits par l'Administration pour elle-même	548,2	543,7	,
Autres recettes :			
— Produits exceptionnels.....	79,5	70,2	,
— Prestations de services entre fonctions principales	4 822,5	4 315,3	+ 11,7
Total	62 413,8	52 887,8	+ 18,1

1° *Les recettes d'exploitation proprement dites.*

Elles s'élèvent à 40 286 millions de francs, alors que leur montant était de 35 425 millions de francs en 1977, soit un accroissement de 13,7 %. Cette hausse est sensiblement la moitié de celle de l'an dernier qui s'établissait à 25,7 %. Il semble que les prévisions ainsi déterminées puissent être considérées comme bonnes en raison de la conjoncture.

A remarquer les prévisions toujours en pointe concernant la fonction Télécommunications pour laquelle le produit des taxes est prévu pour atteindre 28 099 millions de francs, dépassant de 4 572 millions de francs le produit correspondant de 1977.

Par contre, le produit des taxes postales passant de 10 792 millions de francs en 1977 à 11 054 millions de francs n'est qu'en léger accroissement : 262 millions de francs. Enfin, il faut noter la régression de 806 millions de francs en 1977 à 765 millions de francs en 1978 des taxes des services financiers.

2° *Les produits financiers.*

Ainsi que le savent nos collègues, ils se composent essentiellement :

— des intérêts versés par le Trésor sur les avoirs des particuliers aux chèques postaux ;

— des intérêts des fonds des déposants de la Caisse nationale d'épargne servis à cette institution par la Caisse des Dépôts et Consignations.

A ces deux postes importants s'ajoutent les intérêts des fonds de l'épargne logement, ceux de la dotation de la Caisse nationale d'épargne ainsi que le montant des droits perçus sur avances sur pensions effectuées dans les départements où la mensualisation n'est pas encore mise en pratique.

Il ne sera fait état que de la rémunération des fonds libres des particuliers en dépôt sur les comptes courants postaux et des intérêts reçus par la Caisse nationale d'épargne.

Nos collègues savent que, jusqu'en 1977, un intérêt de 1,5 % était versé sur les avoirs des particuliers jusqu'au montant moyen du dernier trimestre de 1971 soit 30 800 millions de francs. Le produit, fixe depuis 1972, était donc de 462 millions de francs. Le surplus en 1977, soit 24 900 millions de francs, était rémunéré par le Trésor sur la base du taux d'intérêt du marché monétaire. Pour mémoire l'intérêt moyen servi en 1977 s'élevait à 3,73 %.

En 1978, la rémunération des fonds en dépôt doit atteindre 5,7 %. L'évaluation des avoirs pour ladite année s'élevant à 61 700 millions de francs, il s'ensuit un produit de 3 517 millions de francs, en augmentation de 67,9 % sur l'année précédente.

Nos collègues savent également que les fonds des déposants de la Caisse nationale d'épargne placés à la Caisse des Dépôts et Consignations rapportent aux PTT un intérêt variant de 7,5 % pour le court terme à 7,94 % pour le long terme.

Le montant des avoirs des livrets de CNE prévu pour atteindre 115 milliards de francs au 1^{er} janvier 1978 et s'accroître de 11 milliards de francs en cours d'année rapporteront à la CNE 10 219 millions de francs, soit 9 863 millions de francs pour l'épargne ordinaire, 341 millions de francs pour l'épargne logement et 15,6 millions de francs comme rémunération de la dotation de l'institution.

Au total, les produits financiers des recettes de la première section s'élèvent à 13 778,4 millions de francs. Pour la première fois le montant de ces produits dépasse très sensiblement le produit des taxes postales et des services financiers évalué à 11 819 millions de francs.

3° Travaux faits par l'Administration pour elle-même.

La dotation ne varie guère par rapport à 1977 et à 1976, 548,2 millions de francs en 1978 à comparer avec 543,7 millions de francs et 542 millions de francs au titre des deux années précédentes. Ce produit fait l'objet d'un virement entre sections. Recette de fonctionnement, il devient dépense en capital au titre de la deuxième section du budget annexe.

4° *Autres recettes.*

Comme chaque année ces recettes se composent :

— des produits exceptionnels ou sur exercices antérieurs qui s'élèvent à 75,9 millions de francs et concernent des mandats, comptes et livrets atteints par la prescription ;

— des prestations de services entre fonctions principales dont le montant très élevé passe de 4 315,3 millions de francs à 4 822,5 millions de francs.

La lecture des pages correspondantes du « Bleu » (28 et 29) permet d'apprécier l'importance des services rendus par la Poste aux deux autres fonctions : il est prévu en effet que ces dernières paieront à la Poste globalement 4 562,7 millions de francs contre 4 103,6 millions de francs en 1977.

B — RECETTES EN CAPITAL

RUBRIQUES	PROJET de budget pour 1978.	BUDGET de 1977.	VARI- TIONS
	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)
Ecritures de régularisation.....	1 600	1 500	+ 6,6
Amortissements	5 936,7	4 553,3	+ 30,3
Dotation de la CNE.....	57,1	46,4	+ 23,9
Produit brut des emprunts.....	»	»	»
Excédent d'exploitation.....	1 176,5	1 519,5	— 21,2
Total	8 770,3	7 619,2	+ 15
Financement à déterminer.....	13 298	11 398	+ 16,6

L'excédent d'exploitation constitue bien un élément des recettes en capital, mais, de 1 519,5 millions de francs en 1977 à 1 176,5 millions de francs en 1978, cet excédent est en régression de plus de 21 %. Il faut répéter et regretter qu'il n'est pas satisfaisant de ne trouver aucun renseignement relatif au produit des emprunts et d'avoir recours à nouveau à l'artifice du « Financement à déterminer » atteignant l'énorme montant de 13 298 millions de francs pour réaliser l'équilibre entre les recettes en capital et les crédits de paiement de 2° section qui s'élèvent à 22 068 millions de francs

Il est à souhaiter que, rapidement, le législateur, appelé à voter dans l'ignorance, soit à même d'être renseigné de façon plus précise dans les budgets à venir.

IV. — Tableaux récapitulatifs et comptes par branches.

TABLEAU N° 1

Première section : *Fonctionnement.*

NUMERO des comptes.	NATURE	MONTANTS		
		1977	1978	VARIATIONS
		(En millions de francs.)		(En pourcen- tage.)
	<i>Dépenses.</i>			
61	Frais de personnel	24 043,9	28 163,1	+ 17,1
62	Impôts et taxes.....	652,2	766,3	+ 17,4
63	Travaux, fournitures et S. E.	4 142,4	5 019,4	+ 21,1
64	Transports et déplacements.....	1 556,8	1 972,4	+ 26,7
66	Frais divers de gestion.....	199,3	240,4	+ 20,6
67	Frais financiers (dont intérêts de la C. N. E.)	10 202,8 (7 068,6)	12 546,1 (8 269,1)	+ 22,9
68	Amortissements	4 553,3	5 936,8	+ 30,3
69-01	Prestations entre fonctions principales.....	4 315,3	4 822,5	+ 11,7
69-02	Dépenses exceptionnelles.....	155,8	111	- 28,3
69-04	Ecritures de régularisation.....	1 500	1 600	+ 6,6
	Total	51 321,9	61 180	+ 19,2
69-05	Dotation de la C. N. E.	46,4	57,1	+ 23,9
	Total	51 368,3	61 237,1	+ 19
	Excédent d'exploitation	1 519,5	1 176,5	- 21,2
	<i>Recettes.</i>			
70	Produits d'exploitation :			
	Produits des taxes.....	35 126,6	39 919	+ 13,6
	Services rendus à diverses administrations.....	2 307,8	2 537,7	+ 9,9
	Recettes diverses.....	299,3	369,6	+ 23,4
76	Produits accessoires.....	103	362	+ 15,4
77	Produits financiers :			
	C. N. E.	8 005,6	10 222,4	+ 27,6
	Chèques postaux.....	2 060	3 517	+ 69
	Autres	36,3	39	+ 5,5
78	Travaux faits par l'administration pour elle-même	543,7	548,2	
79-01	Prestations entre fonctions principales.....	4 315,3	4 822,5	+ 11,7
79-02	Recettes exceptionnelles.....	70,2	75,9	+ 7,1
	Total	52 887,8	62 413,1	+ 18,1

TABLEAU N° 2

Deuxième section.

LUBRIQUES	BUDGET	BUDGET	VARIA- TION
	de 1977.	de 1978.	
	(En millions de francs.)		(En pour- centage.)
<i>A. — Autorisations de programme.</i>			
Equipement des services postaux et financiers.	1 587,5	1 499,8	— 5,5
Equipement des télécommunications.....	19 972,9	20 711,8	+ 3,7
Equipement des services généraux :			
Postes et services financiers.....	92,5	107,9	+ 16,3
Télécommunications	228	238,9	+ 3,5
Totaux	21 880	22 556,4	+ 3
<i>B. — Crédits de paiement.</i>			
<i>Dépenses.</i>			
Remboursements d'emprunts.....	951,5	1 120	+ 17,7
Equipements commandés.....	17 522	20 400,1	+ 16,4
Productions de l'administration pour elle- même	543,7	548,2	»
Totaux	19 017,2	22 068,3	+ 16
<i>Ressources.</i>			
Ecritures diverses de régularisation.....	1 500	1 600	+ 6,6
Amortissements	4 553,3	5 936,7	+ 30,3
Produit des emprunts	»	»	»
Financement à déterminer.....	11 398	13 298	+ 16,6
Excédent d'exploitation.....	1 565,9	1 233,6	— 26,9
Totaux	19 017,2	22 068,3	+ 16

TABLEAU N° 3

Branche Postes et services financiers.

Première section : *Fonctionnement.*

NUMEROS des comptes.	NATURE	MONTANTS		
		1977	1978	Variation.
		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
	<i>Dépenses.</i>			
61	Frais de personnel.....	15 120,1	17 460,2	+ 15,4
62	Impôts et taxes.....	411,4	475	+ 15,5
63	Travaux, fournitures et SE.....	1 386,9	1 604,1	+ 15,7
64	Transports et déplacements.....	1 097,1	1 384,4	+ 26,1
66	Frais divers de gestion.....	136,6	171,2	+ 25,7
67	Frais financiers	8 696,9	10 040,8	+ 15,4
	(Dont intérêts de la CNE)	(7 068)	(8 269,1)	
68	Amortissements	353,3	436,8	+ 23,5
69-01	Prestations entre fonctions principales.....	3 526,8	3 647	+ 3,4
69-02	Dépenses exceptionnelles.....	3	4,5	+ 50
69-05	Versement dotation CNE.....	46,4	57,1	+ 23,9
	Part dépenses de fonctionnement au titre des services généraux.....	448,8	517,5	+ 15,4
	Totaux	30 937,3	35 798,6	+ 15,6
	<i>Recettes.</i>			
70	Produits d'exploitation :			
	Produit des taxes.....	11 599,1	11 819,7	+ 1,9
	Services rendus à l'administration.....	2 220,8	2 444,8	+ 10
	Recettes diverses.....	102,7	102,6	
76	Produits accessoires.....	62,5	65,5	+ 4,8
77	Produits financiers :			
	CNE	8 005,6	10 222,5	+ 27,6
	Chèques postaux.....	2 080	3 517	+ 69
	Divers	36,5	39	+ 5,5
78	Travaux faits par l'administration pour elle-même	43,5	48,2	+ 4,9
79-01	Prestations de services entre fonctions principales	4 173,4	4 643,7	+ 11,2
79-02	Recettes exceptionnelles.....	15,2	10,9	- 36,3
	Total des produits.....	28 339,3	32 913,9	+ 16,1
	Déficit	2 618	2 884,7	+ 10,1
	Totaux égaux aux dépenses.....	30 937,3	35 798,6	+ 15,6

TABLEAU N° 4

Branche Postes et Services financiers.

Deuxième section : OPÉRATIONS EN CAPITAL

1. Répartition, entre articles et paragraphes, des autorisations de programme.

ARTICLES ET PARAGRAPHES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME											
	Opérations immobilières (§ 10).		Matériel technique (§ 20).		Matériel mécanographique (§ 30).		Matériel de transport (§ 40).		Services liés à la réalisation des immobilisations.		Totaux.	
	§ 11. PAP (1).	§ 12. Autres opérations.	§ 21. PAP (1).	§ 22. Autres opérations.	§ 31. PAP (1).	§ 32. Autres opérations.	§ 41. PAP (1).	§ 42. Autres opérations.	§ 61. PAP (1).	§ 62. Autres opérations.	PAP (1).	Autres opérations.
	(En milliers de francs.)											
Art. 10. — Réseau d'acheminement et de distribution du courrier...	360 834	307 834	450 000	15 000	12 000	>	3 000	141 000	>	>	825 834	463 834
Art. 20. — Guichets et recettes distribution	>	10 000	>	3 200	>	17 500	>	>	>	>	>	30 700
Art. 30. — Centres spécialisés des services financiers et immeubles de la dotation CNE.....	>	25 500	>	>	>	69 500	>	>	>	>	>	95 000
Art. 40. — Recherches, développement, contrôle technique.....	>	>	>	>	>	>	>	>	47 000	300	47 000	300
Art. 50. — Divers	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>	>
51. — Enseignement	>	7 000	>	>	>	>	>	>	>	>	>	7 000
52. — Service automobile.....	>	15 000	>	>	>	2 000	>	5 000	>	>	>	22 000
53. — CRIP	>	>	>	>	>	3 000	>	>	>	>	>	3 000
54. — Services divers.....	>	>	>	3 000	>	2 000	>	>	>	>	>	5 000
Totaux	360 834	365 334	450 000	21 200	12 000	94 000	3 000	146 000	47 000	300	872 334	626 834
Totaux	726 168		471 200		106 000		149 000		47 300		1 499 668	

(1) Dont 872 834 au titre du programme d'action prioritaire n° 12 « Transformer les conditions de travail et revaloriser le travail manuel ».

2. Présentation budgétaire traditionnelle.

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT				
	Votees pour 1977.	Demandees pour 1978.	Difference. (En pour- centage.)	Votees pour 1977.	Demandés pour 1978.		Difference en pourcentage.	
	(En millions de francs.)				Services votees.	Mesures nouvelles.		Total.
(En millions de francs.)				(En millions de francs.)				
I. — Remboursements d'emprunts...	»	»	»	376,3	396,1	»	396,1	+ 5,3
II. — Dépenses d'équipement :								
Equipement des services pos- taux et financiers.....	1 587,4	1 499,6	— 5,5	1 588,8	873,4	592,2	1 465,6	— 7,7
Participation services géné- raux	92,6	107,9	+ 16,3	84,8	56,8	44,1	100,9	+ 19
Totaux	1 680	1 607,6	— 4,5	1 673,7	930,3	636,3	1 566,6	— 6,8
III. — Immobilisations produites par l'administration pour elle- même	»	»		43,7	»	48,2	48,2	+ 11,6
IV. — Couverture du déficit d'exploita- tion	»	»		2 617,9	»	2 884,7	2 884,7	+ 10,2
Totaux	1 680	1 607,6	— 4,5	4 711,7	1 326,5	3 569,2	4 895,8	+ 3,9

TABLEAUX N° 5

Branche télécommunications.

Première section : FONCTIONNEMENT

NUMEROS des comptes.	NATURE	MONTANTS		
		1977	1978	Variations.
		(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
	<i>Dépenses.</i>			
61	Frais de personnel.....	8 413	10 111,9	+ 20,1
62	Impôts et taxes.....	231,1	279,8	+ 20,7
63	Travaux, fournitures et SE..... (Dont loyers sociétés de financement)....	2 627,9 (1 411,5)	3 270,8 (1 602)	+ 24 + 19,8
64	Transports et déplacements.....	451,7	578,5	+ 28,1
66	Frais divers de gestion.....	34,4	38,9	+ 11,7
67	Frais financiers.....	1 505,8	2 505,3	+ 66,4
68	Amortissements.....	4 200	5 590	+ 30,9
69-01	Prestations entre fonctions.....	1 056,6	1 175,5	+ 11
69-02	Dépenses exceptionnelles.....	152,9	106,5	+ 30,3
69-04	Ecritures et régularisations.....	1 500	1 600	+ 6,6
	Part de dépenses de fonctionnement au titre service généraux.....	236,6	271,2	+ 15,3
	Total	20 411	25 438,4	+ 24,6
	Excédent d'exploitation.....	4 187	4 061,3	— 1,8
	<i>Recettes.</i>			
70	Produits d'exploitation :			
	Taxes.....	23 527,5	28 099,2	+ 19,4
	Services rendus.....	87	93	+ 4,5
	Divers.....	196,5	267	+ 36,2
76	Produits accessoires.....	40,5	296,7	+ 640
78	Travaux faits par l'Administration pour elle- même.....	500	500	0
79-01	Prestations de service entre fonctions princi- pales.....	141,9	178,8	+ 26,2
79-02	Recettes exceptionnelles.....	55	65	+ 18
	Total	24 548,4	29 499,7	+ 20,1

TABLEAU N° 6

Branche Télécommunications.

Deuxième section : OPÉRATIONS EN CAPITAL

1. Répartition des autorisations de programme demandées pour 1978.

(En millions de francs.)

DESTINATION	AUTORISATIONS DE PROGRAMME										TOTAL
	Dotations affectées en totalité au programme d'action prioritaire n° 4 (a).										
	§ 10 Opérations immobilières.	§ 20 Matériels techniques.					§ 30 Matériel mécano- graphique et ordi- nateurs.	§ 40 Matériel de transport.	§ 60 Services liés à la réali- sation des immobi- lisations.	§ 70 Immobi- lisations.	
Equipe- ment des centraux.		Equipe- ment des réseaux urbains.	Equipe- ment d'extré- mités.	Equipe- ment des réseaux interur- bains.	Total. § 20.						
Réseau international.....	18,2	151	>	>	350,6	501,0	>	>	>	>	519,9
Réseau national.....	355	571	>	>	2 510	3 081	>	>	>	>	3 436
Réseau régional.....											
Distribution	1 990,4	4 273,6	6 626,1	809,2	922,2	12 631,3	20,2	>	>	>	14 642
Télex	>	98,2	>	181,9	20	300,1	>	>	>	>	300,1
Téléinformatique et réseaux spécia- lisés	14,2	63,6	>	2,8	68,8	135,2	>	>	>	>	149,4
Recherche et développement.....	23	>	>	>	>	>	>	>	770,9	>	793,9
Formation et hébergement des élèves.	>	>	>	>	>	>	>	>	>	300	300
Divers	230,1	3	75	4,2	3	10,2	106,9	222,8	>	>	570,2
Total	2 631	5 160,5	6 628,2	998,2	3 874,7	16 659,7	127,2	222,8	770,9	300	20 711,7

(a) Au titre du programme d'action prioritaire n° 4 « Améliorer l'équipement téléphonique du pays ».

2. Présentation budgétaire traditionnelle.

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT				
	Votées pour 1977.	Demandées pour 1978.	Variations.	Votés pour 1977.	Demandés pour 1978.			Variations.
					Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)		(En millions de francs.)			(En pourcentage.)
I. — Remboursements d'emprunts....	>	>	>	575,1	723,8	>	723,8	+ 25,7
II. — Dépenses d'équipement :								
Equipement des télécommuni- cations	19 972	20 711,7	+ 3,6	15 273,4	12 835,1	5 430,3	18 265,4	+ 10,5
Services généraux.....	228	236,9	+ 3,5	210,8	137,7	95,2	232,9	+ 10,4
Totaux	20 200	20 948,7	+ 3,7	15 484,3	12 972,8	5 525,6	18 498,4	+ 19,4
III. — Paiement résultant intervention sociétés de financement.....	>	>	>	364	>	335	335	+ 7,9
IV. — Autres dépenses immobilisations.	>	>	>	500	>	500	500	>
Totaux	20 200	20 948,7	+ 3,7	16 923,4	13 696,6	6 360,6	20 057,3	+ 18,5

TABLEAU N° 7

Compte prévisionnel d'exploitation.

NUMEROS des comptes.	NATURE	POSTES	SERVICES financiers.	TELECOM- MUNY- CATIONS	ENSEMBLE
	<i>Charges.</i>				
		(En millions de francs.)			
61	Frais de personnel.....	15 474,3	2 378,6	10 312,3	28 165,2
62	Impôts et taxes.....	418,5	64,4	283,5	766,4
63	Travaux, fournitures et services extérieurs.....	1 356,8	342,7	3 319,8	5 019,3
64	Transports et déplacements.....	1 376,5	14,3	581,4	1 972,2
66	Frais divers de gestion.....	135,4	51,1	54,1	240,6
67	Frais financiers :				
	— C. N. E.	>	8 269,1	>	8 269,1
	— Emprunts	879,6	892	2 505,3	4 276,9
68	Amortissements et provisions.....	320,7	116	5 500	5 936,7
69-01	Prestations de services entre fonctions principales	186,6	3 460,4	1 175,5	4 822,5
69-02	Dépenses exceptionnelles ou sur exercices antérieurs	4,2	0,3	106,5	111
69-04	Ecritures diverses de régularisation.....	>	>	1 600	1 600
	Total des charges.....	20 152,6	15 588,9	25 438,4	61 179,9
69-03	Versements à la dotation de la C. N. E.	>	57,1	>	57,1
	Soldes créditeurs d'exploitation.....	>	>	4 061,3	1 176,6
	<i>Produits.</i>				
70	Produits d'exploitation :				
	— Produit des taxes.....	11 054,5	765,2	28 099,2	39 918,9
	— Services rendus à diverses administrations..	2 011,9	432,9	93	2 537,8
	— Recettes diverses.....	57,3	45,3	267	369,6
71	Subventions, dons et legs.....	>	>	>	>
76	Produits accessoires.....	40,4	25,1	296,7	362,2
77	Produits financiers :				
	— C. N. E.	>	10 222,5	>	10 222,5
	— Chèques postaux.....	>	3 517	>	3 517
	— Divers	13	26	>	39
78	Travaux faits par l'administration pour elle-même.	44,8	3,4	500	548,2
79-01	Prestations de services entre fonctions principales	4 562,7	81	178,8	4 822,5
79-02	Recettes exceptionnelles.....	>	10,9	65	75,9
	Total des produits.....	17 784,6	15 129,3	29 499,7	62 413,6
	Soldes débiteurs d'exploitation.....	2 368	516,7	>	>

TABLEAU N° 8

Compte prévisionnel d'opérations en capital.

NUMERO des comptes.	NATURE	POSTES	SERVICES financiers.	TELECOM- MUNICATIONS	TOTAL
			(En millions de francs.)		
	<i>Dépenses.</i>				
695-01	Remboursement d'emprunts.....	193,8	202,4	723,8	1 120
695-02	Equipements des services postaux et financiers	1 341,3	124,4	»	1 465,7
695-03	Equipements des télécommunications...	»	»	18 265,5	18 265,5
695-04	Equipements des services généraux...	85,8	15,2	233	334
695-05	Paievements résultant de l'intervention des sociétés de financement des télécom- munications	»	»	335	335
695-06	Immobilisations produites par l'adminis- tration pour elle-même.....	44,8	3,4	500	548,2
	Couverture du déficit d'exploitation....	2 368	516,7	»	»
	Total des dépenses en capital..	4 033,7	862,1	20 057,3	22 068,4
	<i>Ressources.</i>				
795-04	Ecritures diverses de régularisation....	»	»	1 600	1 600
795-06	Produit brut des emprunts.....	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.	Mémoire.
795-07	Amortissements	320,7	116	5 500	5 936,7
795-081	Excédent d'exploitation affecté aux opé- rations en capital	»	»	4 061,3	1 176,6
795-082	Versement à la dotation de la caisse nationale d'épargne.....	»	57,1	»	57,1
	Financement à déterminer.....	3 713	689	8 896	13 298
	Total des ressources en capital.	4 033,7	862,1	20 057,3	22 068,4
Autorisations de programme accordées pour 1978 :					
	Postes				1 495
	Services financiers.....				112,7
	Télécommunications				20 948,8
	Ensemble				22 556,5

DEUXIEME PARTIE

ACTIVITES ET VUES D'AVENIR

I. — Remarque générale.

Le budget des Postes et Télécommunications pour 1978 est important par ses recettes et par ses dépenses surtout si on le compare aux budgets d'autres départements ministériels. Il est de même remarquable par son accroissement toujours par comparaison notamment à l'égard du budget de l'Etat dont la progression est limitée à 12 % environ, celle des PTT se situant entre 17 et 18 %.

Les évaluations, dotations, programmes, etc., dont fait état la première partie, ont permis d'avoir une idée assez précise du niveau d'activité de l'Administration des PTT, des buts qu'elle poursuit ainsi que des moyens dont elle dispose en particulier dans les perspectives ouvertes par le VII^e Plan et les plans d'action prioritaire.

La deuxième partie va maintenant comporter une analyse succincte de l'action de l'Administration dans chacune de ses trois grandes fonctions et esquisser des vues d'avenir.

Mais la vie d'une grande entreprise comme les PTT ne va pas sans poser des problèmes nombreux aussi bien au plan du travail à accomplir qu'à celui du personnel utilisé ; la troisième partie pour un certain nombre de points chauds sera faite d'observations et de critiques.

II. — Actions engagées et poursuivies.

A. — LA POSTE

Le projet de budget 1978 vise à poursuivre la modernisation du tri postal, programme retenu comme prioritaire par le VII^e Plan.

Les actions menées en plus du plan d'action prioritaire concernent pour l'essentiel :

- l'amélioration du réseau d'établissements postaux en zone urbaine ;
- le maintien de la présence postale en zone rurale ;
- la modernisation des centres financiers et informatiques ;
- la sécurité ;
- le développement de la formation du personnel ;
- la modernisation des méthodes de gestion.

1^o Modernisation du tri postal.

Le plan d'ensemble de modernisation du tri postal couvre la période 1973-1984. Il prévoit la réalisation d'une soixantaine de centres de tri automatique des lettres, le lancement de l'automatisation du tri des paquets ainsi que la rénovation des centres de tri départementaux.

En 1976 et 1977, il a été affecté 1 477 millions de francs à ce programme prioritaire, soit environ 1 289 millions de francs 1975 représentant 38,7 % du montant total de 3 330 millions de francs 1975 retenu par le VII^e Plan.

Au budget de 1978, une somme de 872,8 millions de francs (environ 695 millions de francs 1975) sera consacrée à la modernisation du tri.

Au total ce programme sera réalisé au deux tiers fin 1978.

Jusqu'en 1977 ont été mis en service ou lancés :

- 28 centres de tri automatique ;
- 6 centres de tri paquets ;
- 19 centres de tri départementaux.

En 1978, les opérations suivantes seront lancées :

- Construction de bâtiments :
 - 5 C T A (tri lettres) à Paris 11, Tours, Toulon, Annecy, Orléans (extension) ;
 - 2 C T P (tri paquets) à Dijon et Marseille ;
 - 1 C T A C T P (tri lettres et paquets) à Grenoble ;
 - 2 centres de tri départementaux seront implantés à Aurillac et Saint-Denis-de-la-Réunion.
- Achats de matériels :
 - 1 L I P A P (lecteur indexeur prérieur d'adresses postales) ;
 - 22 machines à trier automatiques ;
 - 220 postes d'indexation multiple ;
 - 200 postes d'indexation simplifiée ;
 - 6 ensembles de préparation du courrier.

2° Amélioration du réseau des établissements postaux en zone urbaine.

En raison du développement de l'urbanisation, l'implantation du réseau postal urbain doit être modifiée et renforcée.

Le programme établi porte à la fois sur la création de bureaux de petite ou moyenne importance et sur l'extension ou le réaménagement de bureaux existants soit au total un investissement de 288 millions de francs couvrant une cinquantaine d'opérations.

3° Maintien de la présence postale en zone rurale.

En zone rurale où les pouvoirs publics et la population exigent le maintien de la présence postale, 20 millions de francs seront consacrés à la construction ou la rénovation de centres de distribution motorisée (environ 30 opérations).

La Poste contribuera aussi à l'action menée pour améliorer la qualité de la vie en milieu rural. La participation des bureaux de poste à des fonctions de correspondants d'autres administrations est d'ailleurs engagée dès 1977.

La modernisation du réseau sera poursuivie en matière de distribution en particulier par l'extension de la formule C I D E X (20 000 boîtes supplémentaires seront installées).

4° Modernisation des centres financiers et informatiques.

Un crédit d'investissement de 98 millions de francs a été affecté à la poursuite de l'automatisation des centres financiers et informatiques.

Grâce à ces moyens nouveaux, une nouvelle étape d'automatisation des services sera entreprise. Elle se caractérisera notamment par le développement du réseau de terminaux installés dans les bureaux de poste et du réseau de distributeurs automatiques de billets.

5° Sécurité des personnes et des fonds et valeurs.

La protection des personnes, la conservation et la circulation des fonds et valeurs encaissés par les établissements posent encore à l'Administration des P T T, des problèmes de sécurité très aigus qui nécessitent la poursuite de l'action menée depuis plusieurs années pour l'équipement et l'organisation des services.

En 1978, la Poste continuera son effort pour la couverture radio des circuits de véhicules blindés utilisés pour assurer la sécurité du transport des fonds et valeurs et l'installation des systèmes d'alarme et de protection des personnels et des fonds dans les bureaux de poste. Au total, 26 millions de francs d'investissement seront consacrés à l'amélioration de la sécurité.

6° Développement de la formation du personnel.

L'effort de formation sera poursuivi en 1978 en vue de faciliter l'adaptation du personnel aux fonctions et aux changements des techniques d'exploitation afin de permettre la promotion sociale.

Pour les personnels de la catégorie A :

Création d'actions nouvelles dans le domaine du recyclage et du perfectionnement.

Pour les personnels des catégories B, C et D :

— poursuite de la création d'annexes départementales des centres régionaux d'enseignement.

— extension de certains centres régionaux d'enseignement ;

— poursuite de la généralisation des cours des débutants toutes branches.

— mise en place d'actions nouvelles de recyclage et de perfectionnement.

— création de nouvelles préparations par correspondance et développement des cours oraux.

Au total en 1978 l'activité des services d'enseignement sera de l'ordre de 1 365 000 journées-élèves (+ 8,2 % par rapport au budget voté de 1977).

7° Modernisation des méthodes de gestion.

Une nouvelle étape sera franchie en 1978 concernant la modernisation des méthodes de gestion notamment par :

— l'extension des budgets de programmes régionaux.

Après une expérimentation en 1973 et 1974 dans le département de la Moselle, cette procédure est en cours de généralisation. En 1977 (préparation du budget de 1978) neuf régions sont concernées. La généralisation devrait être terminée à la fin de 1979 ;

— le début de la mise en place d'un plan d'entreprise qui, élaboré au plan national pourra servir de cadre aux Directions régionales pour l'établissement de leur propre programme d'action.

B. — LES SERVICES FINANCIERS

Chèques postaux, Caisse nationale d'épargne et mandats constituent les trois volets essentiels de l'activité des Services financiers.

1° Les variations du trafic.

Les éléments chiffrés fournis dans les tableaux ci-après attestent le bien-fondé des prévisions faites à plusieurs reprises par votre commission : maintien de l'activité des chèques postaux

confirmant son souci de voir assurer la survie de ce service, développement relatif de la Caisse nationale d'épargne dont les effets bénéfiques ne sont pas tous portés au crédit de l'entreprise PTT, poursuite du fléchissement du trafic des mandats.

TABLEAU N° 1

CHEQUES POSTAUX

Avoir des comptes au 31 décembre.

ANNEES	PARTICULIERS	COMPTABLES publics.	MONTANT total.
(En milliards de francs.)			
1963	17,835	9,411	27,245
1964	19,892	9,803	29,695
1965	21,940	10,002	31,942
1966	23,798	10,279	34,077
1967	26,009	11,383	37,392
1968	23,756	14,223	42,979
1969	29,884	14,842	44,726
1970	30,657	17,186	47,843
1971	33,215	19,107	52,322
1972	36,220	21,343	57,563
1973	40,664	22,773	63,437
1974	(1) 54,719	27,818	(1) 82,537
1975	52,631	38,263	90,894
1976	52,789	38,389	91,178

(1) Montant des dépôts anormalement élevés en raison de la priorité donnée en fin d'année, lors de la grève des PTT, aux opérations de crédits, de salaires et pensions.

TABLEAU N° 2

CHEQUES POSTAUX

Evolution comparée des dépôts aux chèques postaux
du total des dépôts à vue et de l'ensemble des disponibilités monétaires.

ANNEES	DEPOTS A VUE			DISPONIBILITES monétaires.
	Aux chèques postaux (1).	Dans les banques (2).	Total.	
	(En millions de francs.)			
1963	17 150	75 060	92 210	149 760
1964	18 770	81 670	100 440	161 970
1965	20 570	90 350	110 920	177 200
1966	22 080	98 740	120 820	190 720
1967	24 420	102 320	126 740	199 580
1968	27 050	114 400	141 450	214 160
1969	29 020	110 130	139 150	211 800
1970	30 340	129 110	159 450	235 330
1971	33 310	151 930	185 240	263 190
1972	37 480	181 050	218 530	302 520
1973	41 310	201 280	242 590	332 120
1974 (3).....	54 990	229 780	284 770	382 620
1975	51 460	273 130	324 590	431 240
1976	55 940	293 200	349 140	465 230

(1) Compte des particuliers et des collectivités privées, déduction faite des comptes de la Banque de France et des banques.

(2) Y compris dépôts à la Banque de France et fonds particuliers au Trésor.

(3) Résultats perturbés par les grèves des banques et des PTT.

TABLEAU N° 3

CHEQUES POSTAUX

Nombre de comptes au 31 décembre.

ANNEES	NOMBRE	ANNEES	NOMBRE
1963	5 547 072	1970	7 074 249
1964	5 801 139	1971	7 234 078
1965	6 067 160	1972	7 230 057
1966	6 317 323	1973	7 196 835
1967	6 545 859	1974	7 182 841
1968	6 805 752	1975	7 164 687
1969	6 964 425	1976	7 226 678

TABLEAU N° 4

EPARGNE ORDINAIRE

Avoir des déposants au 31 décembre de chaque année
(y compris les intérêts capitalisés).

(En millions de francs.)

ANNEES	MONTANTS	ANNEES	MONTANTS
1963	16 794	1970	39 694
1964	19 764	1971	44 939
1965	22 167	1972	50 523
1966	25 003	1973	57 487
1967	27 894	1974	68 327
1968	30 182	1975	84 711
1969	34 461	1976	100 487

TABLEAU N° 5

MANDATS

Nombre de mandats émis (régime intérieur).

(En milliers.)

ANNEES	MANDATS				TOTAL
	De paiement.	De versement.	« Colbert ».	Autres.	
1963	117 398	160 337	10 031	24 717	313 513
1964	119 805	163 668	17 902	23 714	325 089
1965	122 342	167 497	25 481	21 350	336 670
1966	124 973	168 850	29 671	21 427	344 921
1967	128 405	172 311	33 402	20 794	354 912
1968	128 327	172 385	36 840	19 909	357 461
1969	128 458	172 393	40 692	20 045	361 588
1970	125 920	156 227	47 493	16 100	345 740
1971	111 555	130 279	48 639	14 385	304 858
1972	99 423	115 522	48 252	13 166	276 363
1973	93 031	107 700	47 221	12 330	260 282
1974	89 108	97 685	48 351	10 699	245 843
1975	85 915	97 509	50 219	11 207	244 850
1976	77 760	95 644	48 282	11 240	232 926

2' Les conséquences de l'automatisation des centres de chèques postaux.

Elles seront examinées sous trois aspects :

- les économies d'effectifs réalisées ;
- l'incidence sur l'ensemble des charges des Services financiers :
- la possibilité d'offrir des services nouveaux à la clientèle.

a) Les économies d'effectifs réalisées.

L'ensemble des 7.2 millions de comptes courants postaux est maintenant tenu en ordinateur (1).

L'automatisation des centres de chèques postaux, qui vient de s'achever, a permis, grâce à l'application de nouvelles méthodes de gestion et à l'utilisation de moyens modernes de règlement, de ramener l'effectif budgétaire de l'ensemble des centres considérés de 34 391 unités en 1971 à 26 638 en 1978 soit, en dépit d'un accroissement sensible du trafic (+ 21 %), une économie de plus de 7 700 emplois, en sept ans.

Pour simplifier la maintenance des systèmes ainsi mis en place, organiser rationnellement la formation du personnel et assurer un développement coordonné du service, l'effort va désormais porter sur l'harmonisation des formules de traitement, laquelle contribuera à une nouvelle amélioration de la productivité des centres, ainsi que sur l'automatisation de diverses tâches annexes.

b) L'incidence sur l'ensemble des charges d'exploitation des services financiers.

Par suite des gains de productivité, l'importance relative des frais de fonctionnement du service des chèques postaux (frais financiers résultant de la couverture des déficits d'exploitation, non compris), par rapport aux charges d'exploitation, de l'ensemble des Services financiers (intérêts servis aux déposants de la Caisse nationale d'épargne et versement à la dotation de celle-ci exclus), baisse encore de 0.4 point de 1977 à 1978 (65.9 % contre 66.3 %).

(1) A l'exception des 32 000 comptes du centre de chèques postaux d'Ajaccio qui sera automatisé fin 1978 et de ceux des quatre centres récemment créés dans les Départements d'Outre-Mer.

Les frais de fonctionnement du service des chèques postaux ne représenteront toutefois, en 1978, qu'un tiers seulement du total général des charges figurant au compte d'exploitation des Services financiers.

c) La possibilité d'offrir des services nouveaux à la clientèle.

La gestion électronique des centres a rendu possible la promotion de moyens modernes de règlement.

Les échanges de bandes magnétiques avec les usagers importants disposant d'ordinateurs, pratiqués depuis 1972, s'intensifient progressivement. Les ordres de prélèvement, les virements postaux ou interbancaires et l'émission des mandats en nombre des régimes intérieur et international peuvent être ainsi traités automatiquement sans nouvel encodage de données. De plus, un service analogue est offert aux organismes ne disposant pas d'ordinateurs mais possédant un fichier important relativement stable pour l'exécution de leurs ordres de virement. Dans ce cas, les bandes magnétiques sont constituées puis mises à jour par les centres de chèques à partir des documents sur papier établis par les organismes correspondants.

Par ailleurs, a été créée en 1975 une lettre-chèque « optique », encaissable notamment à vue dans tous les bureaux de poste, qui met à la disposition des entreprises un nouvel instrument moderne de paiement permettant une réduction de leurs frais d'administration et dont l'exploitation est entièrement automatisée. Ce nouveau service est appelé à un grand développement.

D'autre part, l'extension du réseau de distributeurs automatiques de billets de banque (120 appareils déjà en service) sera poursuivie, notamment en province (installation prévue de 100 nouveaux distributeurs en 1978).

Enfin, l'installation progressive de terminaux d'ordinateurs dans des bureaux de poste importants rendra possible l'exécution immédiate d'opérations sur les comptes tenus par les centres financiers. Dès la fin de 1978 la région nantaise disposera ainsi d'un réseau de terminaux financiers de guichet, de construction française.

3° *Les facilités nouvelles offertes à la clientèle.*

a) *Le postchèque.*

Créées en 1975, ces cartes internationales de paiement permettent aux titulaires de comptes courants postaux se rendant à l'étranger de retirer des fonds en devises dans les bureaux de poste d'une vingtaine de pays européens ou riverains de la Méditerranée : très apprécié, le nouveau service se développe rapidement (400 000 titres environ payés en 1977, 800 000 prévus en 1978).

b) *L'Aviposte, l'assurance vie de la Poste.*

Depuis 1976, les PTT offrent aux titulaires de comptes courants postaux et de livrets de Caisse nationale d'épargne la possibilité de souscrire une assurance décès/invalidité (assurance de groupe dénommée Aviposte résultant d'une convention conclue entre les PTT et la Caisse nationale de prévoyance) qui complète la gamme des produits financiers de la Poste. Ce nouveau produit participe, tant par sa conception que sa mise en œuvre, à la promotion de l'assurance vie et élargit ainsi la clientèle d'un marché qui est loin d'être saturé (33 000 contrats ont déjà été souscrits).

c) *Les centres de chèques postaux des Départements d'Outre-Mer.*

Afin de répondre à une demande souvent formulée au plan local et de participer au développement économique et social de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, en y créant notamment des emplois, un centre de chèques postaux a été ouvert, dans chacun de ces départements à la fin de 1976.

Il s'en est suivi un certain nombre de transferts de comptes de métropole vers les nouveaux centres. En outre, l'ouverture de comptes à certains organismes (Sécurité sociale, Caisses d'allocations familiales, EDF, etc.) doit conduire à un accroissement, tant du nombre des opérations que du montant des fonds en dépôt.

La création de ces centres s'est révélée dès l'origine très bénéfique sur les plans politique, économique et administratif. Le succès de ces centres, très bien accueillis par la population et le personnel, devrait se confirmer rapidement.

C. — LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

1° Généralités.

Malgré les progrès réalisés au cours des dernières années, la France continue de souffrir d'un retard dans le développement de son système de télécommunications et le préjudice que cette situation porte à son expansion économique et à son équilibre social est sérieux. Le téléphone est demeuré un bien rare face à une demande importante que favorise l'évolution des mœurs et du niveau de vie et qui se confirme avec le développement même du parc téléphonique.

Le Programme d'action prioritaire n° 4 « Améliorer l'équipement téléphonique du Pays » tend à combler notre retard en équipements et à obtenir une qualité de service équivalente à celle des pays voisins. Il participera au soutien de l'activité économique pendant la première moitié du plan. Sa contribution à l'équilibre de l'emploi sera importante puisqu'il devrait conduire à la création de nombreux emplois d'ici à 1980, soit directement dans le service public des télécommunications, soit indirectement chez les fournisseurs. Enfin, son exécution devrait renforcer la place des industries françaises sur un marché mondial en expansion, en raison notamment d'une conversion plus rapide vers la technologie des télécommunications.

L'amélioration de l'équipement téléphonique du Pays implique donc la fixation d'objectifs prioritaires nécessaires accompagnés de moyens suffisants pour les atteindre.

Ces objectifs prioritaires sont de deux ordres :

- réduire le délai moyen de raccordement téléphonique, qui est de dix mois actuellement, à trois mois et demi en 1980 ;
- élever la qualité du service au niveau des normes internationales, qu'il s'agisse des lignes d'abonnés (taux de dérangement et délai de remise en état) ou de la qualité des communications (attente de tonalité et efficacité).

2° Réduction du délai moyen de raccordement.

— Evolution du parc de lignes principales :

Plus de 7 millions de lignes principales supplémentaires seront construites de 1977 à 1980 et les équipements seront dimensionnés en vue d'atteindre les objectifs retenus pour la qualité de service.

Le nombre de lignes principales passera ainsi de 8,44 millions à la fin de 1976 à 15,5 millions en 1980, et à 19,3 millions en 1982 dans l'hypothèse moyenne d'évolution de la demande retenue dans le PAP n° 4.

ELEMENTS STATISTIQUES

**Evolution de la demande et des abonnements principaux Téléphone,
ainsi que du parc des abonnés Téléx.**

ANNEES	TELEPHONE				TELEX nombre d'abonnés.
	Abonnements principaux au 31 décembre.	Demandes nouvelles nettes.	Demandes satisfaites.	Instances en fin de période.	
1970	4 144 057	442 430	383 819	435 790	24 850
1971	4 512 542	574 380	461 452	548 717	29 215
1972	4 935 366	772 071	535 534	785 254	34 442
1973	5 462 079	869 337	649 890	1 004 701	41 119
1974	6 052 852	834 498	725 193	1 114 006	47 533
1975	6 942 155	947 646	1 022 225	1 039 427	53 752
1976	8 216 929	1 711 006	1 435 214	1 291 691	60 536
1977 (6 mois).....	8 936 237	971 401	807 324	1 443 618	63 332

Evolution prévis'onnelle du parc des lignes principales.

	ANNEE (au 31 décembre).			
	1976	1977	1978	1980
Parc de lignes principales (en millions)	8,44	9,96	11,8	15,50

Ainsi en 1978 le nombre de raccordements d'abonnés nouveaux sera de 1 800 000 environ.

Evolution du parc d'équipements d'abonnés installés.

	ANNEE (au 31 décembre).		
	1976	Prévisions.	
		1977	1978
Parc d'équipements d'abonnés automatique (en millions).....	10,5	12,6	15

En 1978, 2 306 000 équipements d'abonnés seront commandés au titre de l'extension et 394 000 au titre du renouvellement des installations anciennes.

L'évolution du parc de circuits interurbains sera, à la fin de chaque année, la suivante :

Evolution du parc des circuits interurbains.

	ANNEE (au 31 décembre).		
	1976	Prévisions.	
		1977	1978
Parc de circuits interurbains (en milliers)	269	322	378

— Automatisation :

Le VII^e Plan verra l'achèvement du programme d'automatisation. Ce taux sera de 99,7 % à la fin de 1978.

*3° Elévation de la qualité de service
au niveau des normes internationales.*

Cette qualité de service comprend :

- la qualité des lignes d'abonnés :
 - abaissement du taux de dérangement ;
 - diminution du délai de remise en état ;
- la qualité des communications :
 - diminution de l'attente de tonalité ;
 - augmentation de l'efficacité des communications.

Cette qualité de service dépend également :

- de l'amélioration de l'exploitation par l'électronisation des équipements ;
- de la mise en place ou du développement de produits ou services nouveaux ;
- de la recherche.

— La commutation électronique :

Le PAP n° 4 est caractérisé dans ce domaine par l'introduction de la commutation électronique dans le réseau français. La répartition des commandes d'équipement d'abonnés actuelle et prévue est la suivante :

REPARTITION DES COMMANDES d'équipements d'abonnés.	1977	1978
Crossbar	74 %	59 %
Electronique	26 %	41 %

— Les autres produits ou services :

Contrairement au téléphone lui-même, les autres produits et services actuellement offerts se trouvent, en situation d'équilibre du marché. L'objectif est donc de maintenir cet équilibre et de l'étendre aux nouveaux produits et services qui seront offerts au cours du VII^e Plan.

Dans le domaine de la transmission de messages écrits, le développement du réseau Télex sera poursuivi de même que le service de télécopie ouvert au public en 1976.

En ce qui concerne la transmission de l'information, un réseau public de transmission de données par commutation de paquets (réseau Transpac) est en cours de réalisation. Il sera ouvert au public dans le courant de l'année 1978.

Enfin, différents services se substituant aux transports de personnes ont un développement très rapide : le radiotéléphone, l'appel unilatéral de personnes (Eurosignal), les systèmes de téléconférence.

— La recherche :

Au cours du VII^e Plan, les efforts de recherche s'orienteront autour de cinq grands axes :

— développement des techniques de pointe (communication et transmission numériques en particulier) ;

— rationalisation de certaines tâches, notamment dans le domaine de la gestion technique des réseaux ;

- préparation des produits et services nouveaux déjà évoqués ;
- recherches de bases ;
- étude des implications économiques et sociales du développement des systèmes de communications.

4° *Les moyens à mettre en œuvre.*

Ce programme sera financé en moyenne aux deux tiers par autofinancement et pour un tiers environ par recours aux marchés financiers.

Les engagements financiers correspondant au PAP n° 4 s'élèveront à 104,4 milliards de francs 1975 et les crédits de paiement à 93,7 milliards de francs 1975.

C'est dans ce cadre qu'a été défini le budget d'investissement de 1978. Les moyens prévus pour les télécommunications se décomposent comme indiqué dans la première partie de ce rapport en :

a) 20 601 millions de francs d'autorisations de programme ; 110 millions de francs d'autorisations de programme versées par le Fonds européen de développement économique régional (FDER) ; 4 600 millions de francs d'engagements des sociétés de financement ; 200 millions de francs d'engagements financés par des avances remboursables des Etablissements publics régionaux (EPR).

b) 18 265 millions de francs de crédits de paiement ; 50 millions de francs de crédits de paiement versés par le Fonds européen de développement économique régional.

Soit un budget total de 25 500 millions de francs d'autorisations d'engagements et de 18 265 millions de francs de crédits de paiement budgétaires.

Compte tenu du budget 1978 les trois premières années du plan représentent donc environ 53 % du PAP.

Enfin il est à remarquer que le budget a été établi dans les hypothèses d'évolution de l'environnement économique et social retenues par le Plan et suppose implicitement une certaine stabilité relative des coûts des matériels et composants utilisés dans les équipements des Télécommunications.

Ainsi donc le budget de 1978 s'intégrera parfaitement dans les perspectives et orientations du VII^e Plan, sous réserve des versements attendus du Fonds européen de développement économique régional et des Etablissements publics régionaux.

TROISIEME PARTIE

OBSERVATIONS ET CRITIQUES

I. — Réalisation du « relevé des propositions » du 5 novembre 1974.

Nos collègues savent que le « relevé des propositions » n'est autre que le protocole d'accord entre les organisations syndicales et le Gouvernement qui a mis fin au mouvement de grève d'octobre-novembre 1974.

L'Administration semble avoir appliqué les mesures qui étaient de son ressort propre et obtenu aux budgets de 1975, 1976, 1977 les crédits nécessaires pour la réalisation de ces mesures et de celles qui étaient subordonnées à des accords interministériels. Le projet de budget de 1978 comporte des crédits nouveaux pour réaménager ou restructurer les corps ou services de :

- l'inspection principale ;
- l'imprimerie des timbres-poste ;
- la distribution, l'acheminement ;
- le service des lignes.

Une provision est affectée à la réforme du corps des receveurs et chefs de centre.

La poursuite de l'opération de résorption de l'auxiliariat et l'augmentation de la prime de rendement sont également prévues.

Tout en prenant acte des réalisations, la commission souhaite que trois ans après le mouvement et la conclusion du protocole de novembre 1974, tout soit mis en œuvre pour que les dernières mesures interviennent conduisant à l'application complète du relevé des propositions.

II. — La résorption de l'auxiliariat.

En exécution des dispositions du relevé des propositions du 5 novembre 1974, les mesures nécessaires devaient être prises pour la résorption de l'auxiliariat dans l'Administration des P T T suivant le calendrier qui suit :

- 6 500 titularisations en 1976 ;
- 20 000 titularisations en 1977 ;
- 10 500 titularisations en 1978.

Les titularisations ont été précédées par des examens spéciaux les 17 et 18 décembre 1976, auxquels 36 900 auxiliaires ont été reçus.

Après les consultations des lauréats, 11 400 auxiliaires ont accepté de quitter leurs régions recherchées à la mutation pour être titularisés dans la région parisienne, 10 000 ont pu ou pourront être titularisés dans leur région, 12 500 ont demandé, en raison de leur situation familiale, à bénéficier d'une deuxième consultation en 1978.

Il faut signaler que 9 % des lauréats, soit 3 300 environ, n'ont pas répondu à la consultation ou ont refusé un déplacement.

D'autres examens professionnels en vue de titularisations ultérieures seront organisés au début de 1978.

La commission prend acte de ces réalisations au sujet d'une situation pour laquelle elle demandait, depuis de nombreuses années, qu'intervienne une solution favorable. Elle estime que ces mesures sont susceptibles d'amener une amélioration de la qualité du service.

Elle recommande au Gouvernement de veiller à ce que ces dispositions soient complétées par d'autres dont le caractère insoluble était bien connu depuis de nombreuses années, notamment l'exécution normale du tableau des mutations et la réintégration des agents féminins en disponibilité pour suivre leur mari ou pour élever leurs enfants.

Elle estime aussi que la venue à Paris d'un grand nombre d'agents devrait être l'occasion de la mise au point et de l'application d'une politique hardie en matière d'hébergement et de logement des intéressés.

III. — Le problème des contrôleurs divisionnaires.

Depuis longtemps la commission avait remarqué l'existence d'un trop grand nombre de spécialités du grade de contrôleur divisionnaire et, l'an dernier, avait signalé au Gouvernement l'utilité d'un regroupement de diverses d'entre elles.

Elle a pris acte qu'au tableau d'avancement de 1978 le grade comportera cinq spécialités au lieu de douze, ce qui va dans le sens qu'elle a préconisé. Toutefois, ces regroupements n'iront pas à leur tour sans poser des problèmes, notamment lorsque des spécialités à effectifs peu importants seront appelées à postuler avec d'autres à effectifs très importants.

La commission estime que des mesures devraient être prises pour que les lauréats à l'examen aient la possibilité d'être inscrits au tableau d'avancement et promus dans des délais raisonnables.

IV. — L'utilisation des vacataires.

Les crédits ouverts par la loi de finances rectificative du 14 juin 1977 permettent à l'Administration de procéder au recrutement de 7 000 vacataires, dont 5 000 sont réservés aux services postaux qui, le 15 juillet 1977, en avaient recruté un peu moins de 4 000.

Recrutés sur la base de contrats d'une durée fixe de trois mois, il semble bien que la situation de ces personnels est très précaire et aléatoire et leur avenir préoccupant.

La commission demande au Gouvernement de la renseigner sur l'efficacité de l'emploi d'une telle main-d'œuvre et également sur le désir en général exprimé par les intéressés de chercher dans les PTT un débouché normal par concours conformément au statut.

V. — Créations d'emplois par tranches.

Il est remarquable de constater qu'en 1978, comme pour les années antérieures, les emplois créés au budget et qui, nos collègues l'ont noté dans la première partie du rapport, atteignent au total 14 597, sont répartis par tranches trimestrielles, les 1^{er} janvier, avril, juillet et octobre pour les deux fonctions principales de l'Administration, un certain nombre aux Télécommunications bénéficiant en outre de création au 1^{er} mars et au 1^{er} septembre.

La commission comme par le passé estime qu'une telle pratique est peu compatible avec une exploitation rationnelle des services et avec le délai nécessaire à la formation des nouveaux agents.

Elle appelle l'attention du Gouvernement sur la nécessité de mettre en place la totalité des emplois dès le début de l'année.

VI. — Le problème des receveurs distributeurs.

Depuis plusieurs années nos collègues se sont bien souvent inquiétés de la situation délicate et des revendications des receveurs distributeurs. Ces revendications, vous le savez, sont la revalorisation indiciaire de la catégorie, l'intégration dans le corps des receveurs et l'attribution de la qualité de comptable. Déjà, l'an dernier, certains de nos collègues et moi-même vous avons fait remarquer que la solution heureuse à ces revendications s'adapterait parfaitement à la politique que vous dites vouloir mener en matière de présence postale dans les zones rurales.

Or il semble bien, malgré les études entreprises, que les choses traînent en longueur alors que les réformes souhaitées, en dépit de leur retard, viendraient à leur temps. Où en sommes-nous, Monsieur le Secrétaire d'Etat ?

VII. — La prime de résultat d'exploitation.

Ainsi que nos collègues ont pu en prendre connaissance dans la première partie de ce rapport, la prime annuelle de résultat d'exploitation passera en 1978 de 2 050 à 2 180 F, ce qui, en pourcentage, ne représente qu'un accroissement de 6,3 % nettement inférieur à l'augmentation de 1977 par rapport à 1976 qui atteignait 10,8 %. Il a déjà été indiqué que la majoration pourrait éventuellement résulter d'une indexation, mais elle pourrait aussi représenter la valeur d'un certain nombre de points d'indice de traitement. La commission estime que pourrait être étudiée la possibilité d'incorporer au montant annuel de cette prime la prime de croissance (servie depuis 1976 à une partie seulement du personnel) après extension de cette dernière prime à l'ensemble des agents des P.T.T.

VIII. — La sécurité des fonds et valeurs et des agents.

La commission est impressionnée par les vols importants qui surviennent depuis quelques années à la suite de cambriolages, attaques à main armée, hold-up dans les établissements postaux. Il faut noter à ce sujet l'augmentation continue du préjudice pécuniaire subi par l'Administration des PTT depuis quatre à cinq ans. De même, le recours à la violence suivi quelquefois de mort n'est pas sans présenter un caractère alarmant.

La commission demande au Gouvernement de poursuivre toute action déjà commencée, non seulement en ce qui concerne le transport des fonds et valeurs, mais aussi en vue d'assurer la sécurité dans les établissements.

Elles estime qu'il serait sage que soient réalisées des cellules ou enceintes de sécurité des bureaux dès la construction des bâtiments.

Elle estime également nécessaire que les dispositions prises pour la protection des guichets soient complétées par l'utilisation de personnel spécialisé à la surveillance des établissements postaux particulièrement vulnérables en raison de leurs dimensions, de la diversité des services qui y fonctionnent et des nombreux va-et-vient de personnes et de véhicules que l'on peut y constater.

IX. — Le problème des tournées de distribution postale à découvert.

La presse syndicale relate périodiquement que dans les villes importantes, Paris notamment, un certain nombre de tournées quotidiennes des préposés à la distribution postale sont découvertes, c'est-à-dire non effectuées. Un roulement serait d'ailleurs institué localement entre les différents quartiers des villes intéressées pour observer une alternance entre eux : chacun étant découvert à son tour.

La commission déplore cet état de choses en raison de la non-exécution du service public pour lequel la clientèle du fait des taxes qu'elle supporte a droit non seulement au transport mais également à la distribution des objets de correspondance qui lui sont destinés.

Elle souligne le caractère anti-commercial d'un tel procédé dû, certes, au manque de moyens et demande au Gouvernement d'être vigilant afin que cesse cet état de choses dont la persistance nuirait gravement à la qualité commerciale du service et inciterait le public à demander à des organisations parallèles de remplir la tâche dont l'obligation incombe légalement à l'Administration.

X. — Le problème des tarifs de presse.

Il est bien connu que les taxes relatives aux journaux et écrits périodiques n'ont cessé de décroître en valeur relative depuis leur institution.

De ce fait les tarifs préférentiels accordés en matière de transport de la presse représentent une charge considérable pour le budget annexe aboutissant à un déficit de ce secteur : 1 650 millions en 1977 et 1 800 millions prévus en 1978.

Pour assainir la situation le décret de 1974 a décidé une augmentation immédiate de 57 à 60 % et l'accroissement des taxes de 30 % au 1^{er} juillet des années 1975 à 1978 incluses.

Toutefois, suivant les instructions du Premier Ministre en matière de progression de tarifs publics, l'augmentation au 1^{er} juillet 1977 n'a été que de 6.5 % au lieu des 30 % prévus.

La commission demande au Gouvernement par quelle mesure dorénavant il compte obtenir pour le transport et la distribution de la presse un bilan financier satisfaisant.

XI. — La situation des chèques postaux.

Depuis longtemps le service des chèques postaux était dans l'impossibilité d'équilibrer ses charges en raison de son fonctionnement sous un régime de quasi-gratuité répondant à des impératifs d'intérêt général. La commission, inlassablement, souhaitait qu'une solution soit apportée à cet irritant problème et avait fait maintes propositions.

Un premier progrès a consisté, à partir de 1972, à admettre que la rémunération du Trésor sur les fonds libres des particuliers soit effectuée au taux du marché monétaire pour la partie des avoirs excédant 30 800 millions, ces derniers restant rémunérés à 1.5 %.

A partir de 1978, le progrès est plus sensible car le Trésor versera sur l'ensemble des fonds libres des particuliers, évalués à 61 700 millions, un intérêt de 5,7 % qui progressivement atteindra dans les années ultérieures le taux de 6,5 %.

C'est une étape importante vers l'équilibre structurel du service des chèques postaux, le produit attendu au titre de 1978, comme il apparaît dans la première partie de ce rapport, devrait atteindre 3 517 millions contre 2 080 millions en 1977.

Le déficit des services financiers n'est pas résorbé pour autant mais il est possible d'entrevoir la sortie du tunnel.

La commission qui tous les ans appelait l'attention sur cet irritant problème demande au Gouvernement de poursuivre avec opiniâtreté la réalisation de l'équilibre complet recherché depuis si longtemps, ne serait-ce que parce que la persistance de ce déficit est injustifiée sur le plan économique comme sur le plan financier mais, a-t-on pu dire, est également démobilisatrice et démoralisante pour l'ensemble du personnel.

XII. — Un nouveau moyen de financement : le bon d'épargne des P. T. T.

Il est intéressant de noter la création depuis le 1^{er} septembre 1977 d'un nouveau moyen de financement à court terme : le bon d'épargne des Postes et Télécommunications.

Les caractéristiques de ce nouveau titre sont celles des bons du Trésor à intérêt progressif mais l'émission et le remboursement sont effectués exclusivement par les comptables des Postes et Télécommunications, le produit servant uniquement au financement des dépenses du budget annexe.

L'émission a débuté le 1^{er} septembre 1977 dans le cadre d'un contingentement pour les quatre derniers mois de l'année devenant trimestriel pour les années à venir. Le volume de placement peut atteindre 700 millions en 1977 et 1 200 millions en 1978.

On peut penser que ce nouveau moyen de financement constitue une innovation intéressante dans la mesure où elle facilitera le financement du budget annexe qui en a bien besoin, dans la mesure également où elle peut représenter un élément supplémentaire d'autonomie budgétaire.

Il ne faut pas perdre de vue toutefois que le Département des Finances et non celui des P.T.T., assure l'impression des bons, l'envoi aux départements par le canal des Trésoriers-Payeurs Généraux ainsi que les contrôles des émissions et remboursements. On peut donc ainsi juger que le supplément d'autonomie budgétaire reste très limité.

XIII. — La lecture difficile de l'annuaire téléphonique.

La commission a été saisie de doléances de la part du public au sujet de la difficulté qu'éprouve la clientèle pour lire avec facilité l'annuaire du service téléphonique. De même la commission est persuadée que l'encombrement du service des renseignements provient en grande partie du fait qu'un nombre élevé de demandes aboutissant à ce service porte sur des questions dont la réponse est déjà fournie par l'annuaire.

La commission demande au Gouvernement de rechercher les moyens propres à inciter les abonnés à prendre l'habitude de consulter en premier lieu ce document. Il semble donc important d'améliorer très sensiblement la conception et la présentation et veiller aux conditions de diffusion.

XIV. — L'installation des téléboutiques.

La commission a noté l'innovation en matière d'extension du réseau téléphonique par la création de nouveaux points de vente appelés téléboutiques. Sans méconnaître l'intérêt que présente la multiplication des services qui rapprochent l'Administration de l'usager, elle souligne que le fait qu'il est exclu d'envisager l'implantation de téléboutiques dans les localités de trop faible importance conduit à penser que leur installation aura lieu dans les bourgs et agglomérations où elles voisineront avec les centres et les agences commerciales.

Les Télécommunications devant continuer de s'appuyer sur le réseau postal dans les petites villes et les zones rurales, la commission est amenée à s'interroger sur leur réelle utilité et demande au Gouvernement de bien vouloir lui donner à ce sujet les éclaircissements nécessaires.

XV. — Délai moyen de raccordement téléphonique.

Il est bon de rappeler que le programme d'action prioritaire n° 4 « Améliorer l'équipement téléphonique du pays » comporte comme premier objectif de réduire le délai moyen de raccordement téléphonique qui est de dix mois actuellement à trois mois et demi en 1980. A remarquer que le raccordement en trois mois était déjà l'objectif fixé pour le VI^e Plan.

La commission informée des résultats en 1976 et des prévisions de résultat pour 1977 et 1978 remarque que le délai moyen de raccordement reste nettement supérieur à l'évolution prévue en se situant respectivement à dix mois, neuf mois et sept mois, c'est-à-dire en ce qui concerne 1977 et 1978, au double des délais envisagés.

Elle demande au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour que les réalisations soient conformes aux indications du PAP n° 4 et suivent l'évolution constatée en matière de lignes principales.

XVI. — Endettement de l'Administration des Postes et Télécommunications.

La commission a eu connaissance de l'évolution de la dette de l'Administration des PTT de 1967 à 1977. Au cours de cette période les PTT ont recherché des moyens de financement sous forme d'emprunts publics, d'émission de la Caisse nationale des Télécommunications, de prêts du Crédit agricole, d'avances du Trésor, de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations et également sous forme d'avance en matière téléphonique.

Le montant de la dette est passé globalement de 4 681 millions en 1967 à 37 653 millions en 1977 c'est-à-dire en dix ans s'est trouvé multiplié par 8,05.

L'évolution d'abord lente de 1967 à 1971 s'est accélérée de 1972 à 1977, période au cours de laquelle les accroissements d'une année sur l'autre ont bien souvent dépassé 30 %.

Les deux sources de financement les plus importantes sont les emprunts publics classiques, 35,1 %, et les émissions de la Caisse nationale des Télécommunications, 53,3 %.

L'évolution constatée continuera dans la même orientation pendant les années d'exécution du VII^e Plan en raison de l'obligation d'assurer le financement du programme d'actions prioritaires du Plan tout en poursuivant l'effort entrepris portant sur la rénovation et l'adaptation du réseau postal.

La commission toutefois appelle l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'être extrêmement vigilant car l'endettement de l'entreprise P. T. T. lui apparaît considérable et son accroissement annuel assez inquiétant. Elle estime que la vigilance doit s'exercer notamment en matière de dette extérieure qu'il convient d'encadrer strictement afin de ne pas mettre en cause l'indépendance nationale mais aussi en raison des risques de pertes au change prévisibles au moment des amortissements portant sur des émissions réalisées pour la plupart en monnaies fortes : dollar U.S., franc suisse, deutchmark.

QUATRIEME PARTIE

LES OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

Au cours de sa séance du 20 octobre 1977 la commission des finances a entendu l'exposé de M. Perrein, en remplacement de M. Chochoy, rapporteur spécial, sur le budget annexe des Postes et Télécommunications pour 1978.

I. — Recettes de fonctionnement.

Elles s'élèvent à 57 591 millions de francs contre 48 573 millions de francs en 1977, soit une augmentation de 18,6 %. Cette augmentation rapide tient au développement du trafic et à l'augmentation des coûts, tandis que les tarifs postaux restent inchangés. Les produits des placements de la Caisse d'épargne augmentent fortement.

II. — Dépenses de fonctionnement.

Les frais de personnel (28 165 millions de francs contre 24 044 millions de francs en 1977, soit + 17,1 %) augmentent moins vite que les frais financiers (12 546 millions de francs contre 10 203 millions de francs en 1977, soit + 23 %).

III. — Dépenses en capital.

Pour les services postaux et financiers, l'effort principal porte sur la modernisation du tri postal (873 millions de francs en autorisations de programme), le reste se répartissant entre l'amélioration du réseau en zone urbaine, le maintien de la présence postale en zone rurale, la modernisation des centres financiers et informatiques, la sécurité, la formation du personnel.

Pour les Télécommunications, l'effort entrepris vise à porter le nombre de lignes principales de 8,4 millions fin 1976 à 13,6 millions fin 1979, tout en améliorant la qualité du service. Le délai moyen de raccordement (avec, il est vrai, de grandes différences selon la localisation) devrait être ramené de dix mois fin 1976 à 6,4 mois fin 1978. L'année 1978 devrait voir l'ouverture d'un réseau public de transmissions de données.

IV. — Le financement.

La progression des dépenses d'équipement et la réduction de l'excédent d'exploitation (compensée par l'augmentation des amortissements) amènent à prévoir un accroissement sensible de la ligne « Financement à déterminer » (c'est-à-dire du recours à l'emprunt) passant de 11 398 millions de francs en 1977 à 13 928 millions de francs en 1978 (+ 16,7 %).

M. Perrein a enfin évoqué les problèmes sociaux et financiers des Postes et Télécommunications.

M. Marzin, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires économiques, a souligné les éléments positifs de ce budget et la nécessité d'une politique commerciale active.

Répondant à une question de M. Fourcade, M. Perrein a estimé que les créations d'emplois s'expliquaient notamment par le déséquilibre existant entre les zones rurales et urbaines.

M. Edouard Bonnefous, président, s'est inquiété de l'évolution des Postes et Télécommunications : des exemples quotidiens montrent une dégradation certaine des services.

M. Perrein a souligné que les Postes et Télécommunications étaient en pleine mutation et qu'un effort considérable était fourni pour répondre à l'augmentation du trafic, malgré les problèmes de personnel.

A l'issue de cette discussion, votre Commission des Finances a décidé, dans sa majorité, de soumettre le projet de budget à l'appréciation du Sénat.

ANNEXES

—

ANNEXE I

STRUCTURE, ACTIVITES ET MOYENS DES SERVICES SOCIAUX DE L'ADMINISTRATION

Créé en 1931, le Service social des PTT a été confié en 1946 à une sous-direction du Ministère devenue le 1^{er} janvier 1967 le Service des Affaires sociales qui a été rattaché à la Direction du Personnel des Affaires sociales par le décret du 20 juillet 1971 portant réorganisation de l'Administration centrale des PTT.

I. — Structure du Service social de l'Administration des PTT.

L'organisation du Service social, qui est à l'image de celle des services de l'Administration, se présente comme suit :

1. A L'ADMINISTRATION CENTRALE

a) Le Bureau SA qui définit la politique sociale et qui, à ce titre, est chargé du budget, de la gestion des crédits et des effectifs, des locaux sociaux, des études générales, de l'information et de la documentation sociales.

b) La sous-direction SB d'infrastructure sociale, dont les activités essentielles se rapportent aux équipements sociaux d'accompagnement des services d'exploitation (centres d'exams de santé, infirmeries, restaurants administratifs, coopératives...), aux équipements d'habitation et de garde des enfants du personnel (hébergement des jeunes agents, logement du personnel, crèches...), aux équipements sportifs, socio-éducatifs et de vacances (installations sportives, colonies et camps de vacances, garderies, maisons familiales de vacances...).

c) Le Bureau SC d'action sociale qui, dans le cadre de l'assistance au personnel, est chargé de définir la mission et le rôle des assistantes sociales, de promouvoir les différentes formes d'aides sociales (aide à l'enfance et aux familles, aide aux jeunes, aide au personnel en activité ou en retraite...) et d'établir les relations avec les sociétés de personnel.

2. DANS LES SERVICES EXTÉRIEURS

a) *En province.*

Les Directions régionales des Postes et Télécommunications disposent d'une cellule « Service social » spécialisée.

Dans les Directions régionales et les Directions départementales, une ou plusieurs assistantes sociales, placées sous l'autorité de chacun des chefs de service, apportent leur aide au personnel rattaché à chacune de ces Directions.

b) *En région parisienne.*

La présence au sein d'une même circonscription territoriale de nombreux chefs de service soulève des difficultés pour la gestion des équipements sociaux destinés à l'ensemble du personnel. Pour remédier à cette situation un décret du 8 mai 1974

a créé une Direction des Services sociaux communs de la région de Paris qui a pour mission de coordonner et d'animer l'action sociale déployée par l'Administration des PTT à l'intention des agents en fonction dans la région parisienne.

Enfin, dans les grands bureaux ou centres, tant en province que dans la région parisienne, un correspondant social renseigne et oriente le personnel sur le plan social.

3. ORGANISMES CONSULTATIFS

La participation du personnel à l'élaboration de la politique sociale est réalisée grâce au Comité national et aux Comités régionaux des Affaires sociales. Ces organismes ont une composition tripartite :

- représentants de l'Administration ;
- représentants des trois principales organisations syndicales ;
- représentants des six associations de personnel les plus importantes.

Ces Comités examinent le projet de budget social et sont consultés sur tous les problèmes relatifs à l'orientation de l'action sociale et médico-sociale de l'Administration ; ils peuvent formuler des propositions concernant l'organisation et le fonctionnement des œuvres sociales et médico-sociales.

II. — Activités du Service social de l'Administration des PTT.

L'action du Service social s'exerce, au plan individuel, essentiellement par le service des assistantes sociales et, au plan collectif, par les œuvres sociales et médico-sociales, complément de l'action sociale individuelle.

1. LE SERVICE DES ASSISTANTES SOCIALES

Chargé à l'origine des problèmes individuels et familiaux, le service des assistantes sociales des PTT constitue désormais un « service spécialisé d'entreprise ». De ce fait, les assistantes sociales des PTT sont maintenant spécialisées, leur mission fondamentale étant d'aider les agents à résoudre les difficultés liées à leurs conditions de vie et de travail.

2. LES ŒUVRES SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES

L'activité du Service social se manifeste actuellement dans les domaines suivants :

a) Accueil et logement du personnel.

En raison des sujétions qui lui sont particulières (concentration des effectifs, particularité du recrutement, changement de résidence), l'Administration des PTT a pris un certain nombre de mesures dans le domaine de l'accueil et de l'hébergement semi-définitif des jeunes agents ainsi que dans le domaine du logement du personnel.

Accueil et hébergement semi-définitif.

Accueil :

Un service d'accueil fonctionne dans les directions à l'intention des agents débutants qui peuvent être hébergés soit dans des centres d'accueil PTT soit dans des foyers de jeunes travailleurs où des places ont été réservées.

Au 1^{er} juillet 1977, la capacité des centres d'accueil était de 3 287 places en région parisienne, de 185 places en province, celle des foyers de jeunes travailleurs de 2 285 places en région parisienne, 421 en province.

Un effort très important est consenti depuis quelques mois afin de pouvoir loger en région parisienne tous les auxiliaires titularisés venant de province.

La capacité en places d'accueil sera ainsi portée à 4 500 places à la fin de l'année et permettra d'assurer l'hébergement sur trois mois pour tous les agents, jeunes postulants ou auxiliaires titularisés.

Outre cet effort, quantitatif, l'Administration cherche à améliorer et à moderniser les équipements d'accueil existants.

Hébergement semi-définitif :

Au terme de ces trois mois, pour faciliter l'insertion du jeune dans son nouveau cadre de vie, l'Administration peut lui proposer pendant deux ans soit une résidence P T T, soit un mini-foyer (appartement lui permettant de vivre avec trois ou quatre jeunes de manière indépendante à proximité de son lieu de travail).

* Capacité en places au 1^{er} juillet 1977 :

	RESIDENCES P.T.T.	MINI-FOYERS	TOTAL
Région parisienne.....	1 000	2 198	3 198
Province	1 910	279	2 189
Total	2 910	2 477	5 387

La demande est encore à l'heure actuelle supérieure à l'offre. C'est pourquoi un effort important est entrepris pour accroître le nombre des mini-foyers et des résidences P. T. T.

Logement définitif des agents mariés ou célibataires :

Le logement locatif.

Le parc locatif P. T. T. est constitué par :

— les logements réservés au titre de l'article 278-3 du Code de l'urbanisme et de l'habitation. L'Administration réserve par convention des logements sociaux (H. L. M., I. L. M., I. L. N., logements primés...) auprès des sociétés immobilières. En contrepartie elle accorde à ces organismes des prêts sans intérêt.

— les logements mis à la disposition des fonctionnaires par les préfets dans le cadre de l'article 200 du Code de l'urbanisme et de l'habitation.

— les logements domaniaux : du fait de la diminution de la construction sociale, particulièrement en région parisienne, l'Administration s'est orientée vers la construction de logements et l'acquisition d'immeubles. Ces réalisations ont néanmoins un caractère exceptionnel.

L'aide à l'accession à la propriété.

Des prêts sont accordés aux personnels désireux d'accéder à la propriété d'un logement tant dans la région parisienne qu'en province.

Parc locatif.

ANNEES	LOGEMENTS CONVENTIONNES (Article 278.3 du code de l'urbanisme et de l'habitation).			LOGEMENTS OBTENUS au titre de l'Article 200 du code de l'urbanisme et de l'habitation.			TOTAL général.
	Région parisienne.	Province.	Total.	Région parisienne.	Province.	Total.	
Situation au 31 décembre 1972....	13 369	17 428	30 797				
1973	1 700	409	2 109				
1974	465	86	551				
1975	936	377	1 313				
1976	946	347	1 293				
Total au 31 décembre 1976.	17 416	18 647	36 063	560	10 480	11 040	47 103
Réalisations attendues 1977.....	1 000	400	1 400	»	»	»	»
Total au 31 décembre 1977.	18 416	19 047	37 463	(1) 560	(1) 10 480	(1) 11 040	48 503

(1) En réalité près de 18 000 logements pour la province et 2 000 pour la région parisienne ont été attribués aux agents des PTT, les chiffres indiqués sur ce tableau représentant les logements effectivement occupés. En effet, un logement au titre de l'article 200 est octroyé à l'administration pour une seule attribution.

b) *Aide pécuniaire.*

Elle se présente sous forme de secours ou de prêts accordés après enquête d'une assistante sociale.

Les secours sont attribués aux agents en difficulté, pour leur permettre de faire face à des dépenses exceptionnelles et imprévisibles. Ils peuvent atteindre 1 500 F.

Les secours remboursables sont accordés aux agents ayant à effectuer des dépenses indispensables et présentant un caractère direct et immédiat. Leur montant maximum s'élève à 4 000 F.

c) *Restaurants administratifs et réfectoires.*

Les restaurants administratifs des PTT sont gérés par des conseils d'administration élus par les usagers. Une commission de surveillance composée de représentants de l'Administration et du personnel assure le contrôle du bon fonctionnement de chaque restaurant.

L'Administration fournit les locaux, assure les dépenses de premier établissement et de renouvellement du mobilier et des installations de cuisine et met du personnel à la disposition des restaurants. Au nombre de 177, les restaurants des PTT servent en moyenne 81 300 repas par jour, non seulement au personnel des PTT mais également aux agents d'autres administrations (17 % environ).

D'autre part, l'Administration a installé des cantines-réfectoires, actuellement au nombre de 101, qui servent des repas fournis par des traiteurs, tandis que dans tous les services de moindre importance, elle met à la disposition du personnel un réfectoire spécialement équipé pour permettre aux agents qui le désirent de faire réchauffer leur repas.

d) *Œuvres en faveur des enfants d'agents.*

L'Administration ouvre chaque année aux enfants de son personnel des colonies et des camps de vacances pendant les vacances de Pâques, de Noël et d'été. La participation demandée aux parents est fonction du quotient familial.

En 1977, 31 colonies ont été ouvertes pendant les vacances de Pâques ; 92 colonies et camps de vacances ont fonctionné pendant l'été, recevant près de 17 000 enfants ou adolescents.

D'autre part, des garderies, ouvertes aux enfants d'âge scolaire, fonctionnent les mercredis et jours de vacances scolaires non fériés, dans les principales villes. En outre, des sorties de neige sont organisées dans les villes des régions montagneuses pendant la saison d'hiver.

Enfin, l'Administration participe aux frais de placement des enfants d'agents dans des crèches ou chez des gardiennes agréées et réserve des places dans de nouvelles crèches en échange d'une participation au financement de la construction de ces établissements. En 1975, elle a, de plus, mis en place à Paris deux crèches d'entreprise à proximité des établissements à forte concentration de personnel féminin. En outre, une expérience est tentée en région parisienne et dans quelques grands centres de province pour mettre en place un réseau de gardiennes agréées recrutées parmi les épouses d'agents ou les agents féminins en disponibilité.

e) *Service médico-social.*

Des infirmeries ou des postes de secours d'urgence ont été créés dans tous les grands services. D'autre part, depuis une dizaine d'années des centres d'examen de santé fonctionnent dans les grandes villes. Ils sont actuellement au nombre de 28 dont 7 à Paris.

f) *Coopératives.*

Les coopératives des PTT sont gérées par des conseils d'administration élus par des assemblées générales des sociétaires. L'Administration fournit les locaux ainsi que certaines prestations en nature et met du personnel à la disposition de ces organismes. Il existe actuellement 80 coopératives groupant 205 000 sociétaires.

g) *Education physique et sports.*

L'action de l'Administration dans ce domaine se manifeste sur deux plans :

- la création de centres d'éducation physique ;
- le développement des installations sportives.

Centres d'éducation physique et d'initiation sportive.

Ouverts aux agents et aux enfants d'agents, ces centres sont gérés directement par l'Administration et sont dirigés par des moniteurs qualifiés.

Installations sportives.

L'Administration s'efforce de favoriser la pratique du sport parmi son personnel en facilitant la mise à sa disposition des installations nécessaires.

A cet effet, elle finance directement certaines opérations mais, le plus souvent, elle participe conjointement avec le Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, des

Sports et des Loisirs, au financement du plan d'équipement sportif de l'Union des associations sportives des PTT, mis au point en accord avec les responsables de cette association.

Une cinquantaine d'opérations a été retenue au titre du VII^e Plan (aménagement de stades, construction de salles de sport, de piscines, de chalets de neige, etc.).

h) *Loisirs, vacances.*

De nombreux foyers de détente pour les jeunes sont ouverts dans les centres importants. D'autre part, des centres de plein air et de neige permettent au personnel de pratiquer des activités sportives et de plein air à des prix très convenables.

Enfin, l'Administration participe chaque année plus largement au financement de la construction de nouvelles maisons familiales de vacances. Actuellement, au nombre de 24, les « Maisons PTT » permettent aux agents de condition modeste de prendre des vacances en famille pour un prix raisonnable et accueillent des agents retraités en dehors de la période de vacances.

i) *Aide aux associations de personnel.*

Des subventions sont attribuées aux associations de personnel qui complètent dans leur domaine respectif l'action sociale de l'Administration et qui contribuent ainsi au développement des réalisations sociales des PTT notamment dans le domaine de la mutualité, de l'entraide et des activités culturelles et artistiques.

III. — Moyens d'action du service social des PTT.

1. LE BUDGET

Le Service social dispose :

- d'une part, de crédits de fonctionnement qui ont atteint 215,7 millions de francs en 1977 et qui lui permettent de faire face aux dépenses de gestion courante ;
- d'autre part, de crédits d'investissement (306 millions d'autorisations de programme en 1977) affectés à la réservation et à la construction de logements, à l'acquisition et à la construction de réalisations sociales (colonies, garderies, etc.).

Il bénéficie également d'une partie des crédits inscrits chaque année au budget général (charges communes) et destinés à couvrir les dépenses correspondant à l'application de mesures nouvelles prises en faveur des services sociaux sur le plan interministériel. En 1977, ces crédits ont atteint la somme de 10,2 millions de francs.

Progression du budget des Affaires sociales.

(En milliers de francs.)

ANNEES	CREDITS de fonctionnement.		CREDITS D'INVESTISSEMENT				TOTAL DES CREDITS de fonctionnement et d'investissement.	
	Montant.	Variations en pourcentage.	Œuvres sociales.		Logement.		Montant.	Variations en pourcentage.
			Montant.	Variations en pourcentage.	Montant.	Variations en pourcentage.		
1972 ...	83 000	15,3	13 300	20,9	44 000	22,2	140 300	17,9
1973 ...	93 800	13	20 000	50,4	50 000	13,6	163 800	16,7
1974 ...	111 700	19,1	24 000	20	57 000	14	192 700	17,6
1975 ...	129 700	16,1	43 000	79,2	90 000	57,9	262 700	36,3
1976 ...	175 700	35,5	62 000	44,2	204 000	126,7	441 700	68,1
1977 ...	215 700	22,8	83 000	33,9	223 000	9,3	521 700	18,1
1978 ...	255 700	18,5	90 550	9,1	242 000	8,5	588 250	12,7

2. LE PERSONNEL

Des personnels de différents grades sont utilisés par le Service social, tant dans les services administratifs que dans les œuvres sociales et médico-sociales :

— le personnel des services administratifs : il est constitué essentiellement de fonctionnaires affectés au Service des Affaires sociales au Ministère et dans les sections « Service social » des Directions régionales ;

— les assistantes sociales : personnel spécialisé du Service social ; les effectifs budgétaires comprennent 305 emplois, dont 59 d'assistante sociale chef ;

— les infirmières : au nombre de 176, elles sont affectées dans les grands services où existent des infirmeries ;

— le personnel mis à la disposition des œuvres sociales : il est composé d'agents de différents grades sélectionnés en raison de leur intérêt et de leur compétence pour les œuvres sociales.

3. LES LOCAUX

Des locaux financés généralement, pour ce qui concerne la construction proprement dite, par les services d'exploitation et équipés par les soins du Service social, sont prévus dans les bâtiments d'exploitation à l'occasion de l'établissement des projets de construction chaque fois que l'implantation de réalisations sociales s'avère nécessaire.

4. AIDES DIVERSES

Des aides substantielles sont apportées par l'Administration aux œuvres sociales sous forme de prêts de cars et de véhicules utilitaires et de prestations diverses (chauffage, éclairage).

IV. — Les caractéristiques de la politique sociale en 1978.

1. LES PERSPECTIVES D'ENSEMBLE DE LA POLITIQUE SOCIALE EN 1978

Dans une entreprise réunissant plus de 430 000 agents parmi lesquels les personnels des catégories C et D et les auxiliaires représentent près des trois quarts de l'effectif, il est nécessaire de développer une action sociale vigoureuse.

C'est en considération de ces données fondamentales que la progression de l'ensemble des crédits sociaux a pu être maintenue pour 1978 à près de 13 %, en dépit des mesures d'austérité imposées par la situation économique générale.

Ainsi, au titre de l'année 1978, il est proposé de fixer à 588,2 millions de francs le montant des crédits sociaux, soit près de 3 % de la masse salariale. Ce choix se situe dans la continuation de l'effort entrepris ces dernières années pour donner à l'action sociale une place plus conforme aux besoins du personnel. A noter que, depuis 1974, soit en l'espace de quatre années, les crédits sociaux auront triplé.

2. LA POLITIQUE SOCIALE DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS

Le budget social pour 1978 traduit dans le choix de ses priorités ce souci de la continuité dans l'effort social entrepris les années précédentes.

a) Le logement.

C'est ainsi que, parmi les diverses activités sociales, le logement continuera à bénéficier de moyens importants. Plus précisément, cette action concernera la région parisienne où subsistent de sérieuses difficultés. En particulier, au problème de l'hébergement des débutants s'ajoute maintenant celui de l'accueil des auxiliaires de province titularisés en région parisienne.

Pour faire face à cette situation, le budget social réserve plus de 40 % des crédits, soit 242 millions de francs, aux questions relatives au logement.

b) *Les équipements sociaux liés aux postes de travail.*

Le développement des équipements de restauration apparaît de plus en plus comme le complément indispensable de l'aménagement du poste de travail. En outre, les opérations de modernisation de l'entreprise, aux Télécommunications comme à la Poste, ont des conséquences directes sur ce secteur d'activité, la mise en place de nouvelles réalisations au titre de l'exploitation impliquant nécessairement la présence des équipements sociaux indispensables.

Un effort important sera également consacré à la médecine préventive, de façon à faire face aux besoins considérables. De nouveaux équipements seront mis en place : salle de repos, infirmeries, centres d'examen de santé. De plus, seront multipliés les accords ou les conventions avec les responsables d'équipements médicaux ou hospitaliers.

36 millions de francs d'investissements seront consacrés au développement de ces équipements sociaux d'accompagnement. Mais, si l'on tient compte de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, ce secteur représente 20 % du budget social.

c) *Les équipements indépendants du lieu de travail.*

Ce secteur recouvre des actions très diverses (garde et vacances des enfants, loisirs, sports, activités culturelles) dont la finalité commune est de tendre vers une meilleure qualité de vie.

Les investissements consacrés à ces activités (46 millions de francs) sont en progression de 10 % par rapport à 1977 et permettront notamment de poursuivre l'effort entrepris en matière de garde des enfants.

ANNEXE II

SOCIETE ANONYME D'HLM TOIT ET JOIE

Origine et nature juridique de la société.

La société d'HLM « Toit et Joie » a été constituée en 1957 sous la forme coopérative par des fonctionnaires du Ministère des Postes et Télécommunications pour favoriser le logement du personnel de cette Administration.

Après modification de la législation sur l'activité des coopératives, elle dut, en 1968, se transformer en société anonyme.

Pour compléter son action en faveur du logement, elle a étendu, depuis le début de 1976, aux opérations d'accession à la propriété son activité limitée précédemment aux constructions locatives.

Fonctionnement et organisation.

« Toit et Joie » est dirigée par un conseil d'administration de douze membres, présidé par M. Pacheu, Inspecteur général des PTT ; le conseil est élu par assemblée générale annuelle des actionnaires comprenant les membres fondateurs de la société et environ 2 500 locataires possesseurs de trois actions de 10 000 F.

L'assemblée générale élit également les commissaires aux comptes chargés du contrôle de la comptabilité de la société.

La société assume toutes les tâches depuis la recherche des terrains, l'établissement des projets, la construction proprement dite, la comptabilité et la gestion complète des immeubles.

Activités.

Les premiers chantiers ont été ouverts à la fin de l'année 1959 et, depuis cette époque, « Toit et Joie » a construit plus de 5 400 logements, trois foyers de jeunes travailleurs comportant 410 chambres, plus de 2 200 emplacements de parkings et de 100 garages individuels, tout en mettant à la disposition de l'Administration des PTT neuf hôtels des postes, ainsi que deux ensembles de locaux administratifs.

Tout en satisfaisant aux obligations légales de réservation de logements au profit des collectivités locales et des fichiers départementaux des mal-logés, la société « Toit et Joie » a pu attribuer 70 % des appartements compris dans son patrimoine à des agents des PTT.

Ces attributions représentent environ 20 % des réservations effectuées dans la région parisienne par l'Administration des PTT en application des dispositions de l'article n° 278-3 du Code de l'urbanisme et de l'habitation.

Le financement en principal des opérations locatives est assuré par des prêts dont les caractéristiques sont fixées par la législation HLM.

Ce financement est complété par des prêts sans intérêt consentis par l'Administration des PTT comme à tous les organismes HLM qui lui réservent des logements pour son personnel.

Perspectives d'avenir.

Actuellement, huit chantiers portant sur 1 148 logements, dont 285 en accession à la propriété, sont en cours.

Enfin, les programmes à l'étude permettront la mise en chantier d'environ 790 logements dans les trois ans à venir.

ANNEXE III

L'UNION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DES PTT DE FRANCE ET D'OUTRE-MER

I. — Organisation.

L'union des ASPTT est une union d'associations à forme fédérale. Son comité directeur supervise neuf unions régionales dont le rôle consiste à animer les filiales qu'elles contrôlent et dix-huit centres sportifs régionaux dont les présidents ont pour mission de favoriser la création d'installations sportives et de veiller à leur entretien.

Une des caractéristiques originales de l'union des ASPTT est d'être dirigée, à nombre à peu près égal, par des fonctionnaires de responsabilité : inspecteurs et ingénieurs généraux, directeurs régionaux et départementaux, administrateurs, etc., et par des agents de service d'exécution : inspecteurs, contrôleurs, agents d'exploitation, préposés, etc., ce qui favorise un contact humain exceptionnel dans la Fonction publique.

II. — Activités.

Constituée en 1945 par quarante-sept associations totalisant 6 095 membres, l'union des ASPTT s'est développée lentement jusqu'en 1962, la subvention de l'Administration couvrant environ 20 % des dépenses de fonctionnement et les installations sportives étant inexistantes.

C'est seulement vers la fin de l'année 1962 que fut promulguée une véritable « charte du sport PTT ».

C'est ainsi que l'encadrement put être normalisé par le détachement de moniteurs d'éducation physique, de dirigeants administratifs, d'entraîneurs spécialisés ainsi que par l'octroi de facilités de service à un certain nombre de dirigeants et responsables d'équipes. En outre, des stages de formation de cadres organisés sous l'égide du Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports ont permis, en onze ans, de former 1 333 moniteurs et éducateurs brevetés dans la plupart des activités pratiquées : athlétisme, natation, ski, basket-ball, volley-ball, tennis, navigation de croisière, tennis de table, etc.

Enfin, l'établissement d'un plan d'équipement sportif amorcé en 1963 et prolongé par le V et le VI Plan, a été concrétisé par la réalisation de 54 stades, 33 salles omnisports, 49 bases nautiques, 20 chalets de sports d'hiver, 9 piscines et 3 centres de loisirs sportifs dont l'équivalent n'existe dans aucune autre administration des PTT étrangère.

Ce plan est financé grâce à des subventions de l'Etat :

— 25 % des investissements par le Secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;

— 25 % par l'Administration des PTT qui, de plus, prend en charge l'amortissement des emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (50 % du coût des opérations).

Au titre de l'année 1975, la participation de l'Administration s'est ainsi élevée à :

- 1 872 300 F au titre des 25 % ;
- 3 062 000 F au titre de la prise en charge du remboursement des emprunts.

Ces mesures libérales ont favorisé un essor rapide de l'union des ASPTT qui, de 1962 à 1977, est passée de 30 000 à 145 220 sociétaires et de 138 à 204 associations qui regroupent 1 088 équipes de football, 669 de basket-ball, 270 de volley-ball, 18 942 skieurs, 8 716 nageurs, 4 290 athlètes, etc.

Dans cette masse, les ASPTT, qui figurent très souvent parmi les plus importants clubs omnisports de nos grandes villes, se devaient de révéler quelques champions dont certains ont atteint une renommée nationale, voire mondiale.

C'est ainsi qu'aux derniers Jeux olympiques de Montréal, l'union des ASPTT était représentée par huit champions :

- Jean Conrath (Strasbourg), sur 5 000 mètres ;
- Fernand Kolbeck (Strasbourg), marathon ;
- Francis Gonzalez (Bordeaux), sur 1 500 mètres ;
- Jean-Paul Gomez (Poitiers), sur 10 000 mètres ;
- Bernard Lamitié (Limoges), triple saut ;
- André Bouchoule (Limoges), en lutte ;
- Catherine Recouvreur (Nancy), natation ;
- Sylvaine Deltour (Dijon), canoë-kayak.

Deux d'entre eux ont réussi d'excellentes performances :

- Jean-Paul Gomez qui accède en finale et termine à la neuvième place ;
- Bernard Lamitié obtient la onzième place de la finale.

Rappelons que Jean-Paul Gomez est champion et recordman de France du 10 000 mètres.

Au cours de l'année 1976, le palmarès de l'union des ASPTT s'établit comme suit :

- 2 596 titres de champion régional ou départemental ;
- 98 titres de champion de France ;
- 1 titre de champion d'Europe PTT (tennis) ;
- 205 sélections en équipe de France ;
- 15 records de France ;
- 2 150 coupes et challenges remportés.

Ne se limitant pas à la compétition, l'union des ASPTT a créé des cours d'éducation physique, d'initiation sportive et des séjours de neige à l'intention des jeunes postiers ainsi que des cours de natation élémentaire réservés aux enfants d'agent : elle organise également, dans chaque union régionale, des compétitions dont les vainqueurs sont qualifiés pour disputer les critères nationaux inter-PTT.

Sur le plan social, son rôle s'est révélé précieux ; en effet, les conditions de recrutement du personnel des Postes et Télécommunications font que les agents débutants sont à 90 % transplantés et coupés du milieu familial dès la fin de la scolarité ; le problème de cet isolement a été en partie résolu grâce aux ASPTT qui peuvent dispenser une chaleur humaine atténuant la nostalgie du dépaysement.

Cet ensemble d'activités, les résultats acquis et ses effectifs situent l'union des ASPTT de France et d'Outre-Mer comme le plus important groupement sportif français réunissant une famille professionnelle.

**Evolution des effectifs et des subventions de fonctionnement
reçues de l'administration des PTT.**

ANNEES	NOMBRE de filiales.	EFFECTIFS	SUBVENTION PTT.	MOYENNE par adhérent (en francs constants 1972).
1950	98	21 003	(1) 75 000	9,64
1955	106	23 272	(1) 115 000	10,47
1960	138	30 090	(1) 175 000	9,18
1965	(2) 133	53 460	350 000	8,90
1966	142	59 673	450 000	9,95
1967	145	80 184	550 000	8,98
1968	150	91 045	650 000	9,06
1969	153	96 938	750 000	9,12
1970	161	108 429	750 000	7,75
1971	166	114 951	900 000	8,30
1972	170	122 000	1 000 000	8,19
1973	184	118 922	1 100 000	8,60
1974	189	123 454	1 200 000	8,26
1975	195	127 138	1 350 000	8,16
1976	204	134 888	1 620 000	>
1977	204	145 220	1 865 000	>

(1) Transformés en nouveaux francs.

(2) Dissolution, en 1963, des quatorze ASPTT d'Algérie.

ANNEXE IV

LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE : ROLE ET SITUATION PARMIS LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS COLLECTEURS

A. — Le rôle de la Caisse nationale dans les circuits de collecte de l'épargne s'analyse sur trois ans.

Sur le plan social, la Caisse nationale d'épargne permet à ses déposants de constituer une épargne traditionnelle rémunérée par un intérêt appréciable pour des dépôts à vue (6,5 % depuis le 1^{er} janvier 1976).

Sur le plan économique, elle combat la thésaurisation et les fonds qu'elle collecte jouent un rôle très important, en particulier par l'octroi des prêts aux collectivités locales (voir emploi des fonds ci-après), dans le financement de réalisations d'intérêt général.

Sur le plan du développement de l'épargne, ses 15 millions de livrets représentent 105 milliards de francs de dépôts. Les 1 800 guichets, répartis sur tout le territoire et fréquentés nécessairement par une large fraction de la population, fixent une clientèle potentielle pour les autres placements proposés dans les bureaux de poste (souscription d'actions SICAV, sociétés de financement des Télécommunications, placement des emprunts, bons du Trésor, bons d'épargne des PTT, assurance sur la vie).

L'EMPLOI DES FONDS COLLECTÉS PAR LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Les fonds collectés par la Caisse nationale d'épargne sont gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

D'après la dernière situation connue, l'emploi de ces fonds s'établit ainsi pour l'épargne ordinaire (premiers livrets et livrets supplémentaires) :

	EN MILLIARDS de francs.	EN POURCENTAGE
Bons du Trésor et valeurs à court terme.....	10,20	9,9
Rentes sur l'Etat, obligations et valeurs diverses	11,82	11,4
Prêts aux départements, communes et établis- sements publics et sociétés immobilières...	54,96	53
Autres prêts (EDF, PTT, etc.).....	26,66	25,7
Totaux	103,64	100
Revenu moyen de ce portefeuille : 7,73 %.)		4

Ainsi, plus de la moitié des avoirs en compte à la Caisse nationale d'épargne sont employés en prêts aux collectivités locales : logement, voirie, électrification, adduction d'eau, stades, espaces verts, transports urbains, hôpitaux, ports et aérodromes, équipements touristiques, participation des collectivités dans l'infrastructure de zones industrielles, de rénovation urbaine et d'habitation.

LES SERVICES OFFERTS A LA CLIENTÈLE DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Le service de l'épargne traditionnelle permet l'utilisation d'un premier livret, dont les intérêts bénéficient de l'exonération fiscale et d'un ou plusieurs livrets supplémentaires.

Outre les opérations courantes de versement et de remboursement, la possession de ces livrets permet l'exécution d'opérations de virements et de prélèvements automatiques :

- virement direct de pensions, traitements, salaires, prestations familiales, prestations diverses ;
- virements du compte courant postal du titulaire au profit d'un compte d'épargne et vice versa ;
- prélèvement du montant de quittances EDF-GDF, d'eau, de téléphone ;
- prélèvement mensuel des impôts sur le revenu.

Par ailleurs, la Caisse nationale d'épargne :

- participe au service de l'épargne-logement sous ses deux formes (livrets et plans) et consent des prêts à ce titre ;
- Reçoit les souscriptions aux actions des SICAV des Caisses d'épargne « le livret portefeuille » et « Société nouvelle France-Obligations » et participe au service des engagements d'épargne à long terme de ces SICAV ;
- participe au placement de l'assurance Aviposte.

Par contre, jusqu'alors, l'Institut national n'a pas été autorisé à consentir des prêts personnels ou immobiliers à ses déposants, services qu'offrent à leur clientèle les Caisses d'épargne ordinaires.

LES PERSPECTIVES DU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTE DES FONDS PAR LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

La mission de la Caisse nationale d'épargne est de collecter une fraction importante de l'épargne des ménages et, grâce à l'éventail de placements qu'elle propose, d'orienter progressivement l'épargne traditionnelle à vue sur livrets vers des dépôts stables (actions, obligations, plans d'épargne à terme).

Pour bien assurer cette collecte, la Caisse nationale d'épargne s'efforce d'améliorer la qualité de son service :

- par l'emploi de procédés modernes de traitement des opérations (tenue des comptes en ordinateur, saisie directe des données sur bande magnétique, échange de bandes magnétiques avec les organismes payeurs de prestations) ;
- par la simplification des formalités à accomplir par la clientèle, l'accélération des prestations et l'extension des services rendus ;
- par le développement de l'esprit commercial dans les bureaux et la formation du personnel aux méthodes commerciales ;
- par la simplification des liaisons entre compte courant postal et comptes de Caisse nationale d'épargne (à l'essai dans deux régions).

Parallèlement, elle accomplit, dans la limite des crédits dont elle dispose, des actions publicitaires et promotionnelles qui se sont traduites, ces dernières années, par des résultats très appréciables.

Grâce à tous ces efforts, la Caisse nationale d'épargne a réussi en 1976 à maintenir sensiblement sa position relative par rapport aux Caisses d'épargne ordinaires. Toutefois, en raison de la dégradation des conditions de la concurrence due au fait que les Caisses d'épargne ordinaires s'approprient à ouvrir des comptes de dépôts à leur clientèle, la situation de l'Institut national s'avérera plus incertaine à l'avenir si aucune disposition nouvelle n'intervient en sa faveur.

**B. — Situation de la Caisse nationale d'épargne
parmi les autres établissements collecteurs.**

EPARGNE LIQUIDE OU A COURT TERME

(Non compris les dépôts enregistrés en dehors de la France métropolitaine.)

	1959	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977 (au 31 mars).
I. — Répartition (en pourcentage).										
Trésor (1).....	32	16	12,9	11,4	9,9	8,6	6,6	5,5	5,3	5,3
Banques (2).....	13	26,4	28,9	31,6	32,9	34,3	36,3	35,9	35,2	35,5
Crédit agricole.....	3	12	12	13,2	14	17,8	17,6	17,8	18,4	18,6
Crédit mutuel (3).....		2	3	2,5	3					
Caisse d'épargne ordinaires (4).....	30	27,9	27,8	27	26,5	26	26,1	27,1	27,4	27
Caisse nationale d'épargne (5).....	22	15,7	15,4	14,3	13,7	13,3	13,4	13,7	13,7	13,6
Totaux	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
II. — Montants (en milliards de francs).										
Ensemble des organismes col- lecteurs.....	48,71	224,28	263,42	321,11	381,03	448,85	530,15	642,57	765,66	807
Caisse nationale d'épargne.....	10,22	35,17	40,55	46,04	52,06	59,57	70,81	88,19	105,22	109

(1) Comptes à terme, bons sur formule.

(2) Comptes à terme, bons de caisse, comptes sur livrets, épargne-logement.

(3) Comptes à terme, comptes sur livrets, épargne-logement, bons.

(4) Comptes sur livrets, épargne-crédit, épargne-logement, bons d'épargne.

(5) Comptes sur livrets, épargne-crédit, épargne-logement.

C. — Situation du service d'épargne-logement au 31 juillet 1977.

I. — DÉPÔTS REÇUS

Système sur Livrets.

Le nombre de comptes ouverts atteint 137 200 pour un montant des dépôts de 2 268 millions de francs représentant respectivement, par rapport à la situation au 31 juillet 1976, un accroissement de 11,8 et 25 %.

Plans d'épargne-logement.

Le nombre de plans souscrits s'élève à 173 190 pour un montant de dépôts de 3 336 millions de francs. L'examen de la situation des douze derniers mois fait apparaître un accroissement de 19,2 % du nombre des contrats et de 40,2 % du montant des dépôts.

Bien qu'en forte progression, les dépôts reçus à ce titre, par la Caisse nationale d'épargne, ne représentent encore toutefois que 6 % environ de l'ensemble des dépôts enregistrés par les organismes habilités à participer à ce système d'épargne, la part des Caisses d'épargne ordinaires étant de 18 %, et celle des banques et organismes de crédit de 76 %.

II. — PRÊTS CONSENTIS

Prêts principaux.

Le nombre de prêts principaux en cours d'amortissement atteint 51 999 au 30 juin 1977 pour un montant de 1 091 millions de francs, représentant respectivement, par rapport à la situation au 30 juin 1976, un accroissement de 20 et 31 %.

Prêts complémentaires.

Le nombre de prêts complémentaires en cours d'amortissement s'élève à 24 907 au 30 juin 1977 pour un montant de 911 millions de francs, représentant respectivement, par rapport à la situation au 30 juin 1976, un accroissement de 29 et 30 %.

ANNEXE V

ACTIVITES DE LA SOCIETE MIXTE POUR L'ETUDE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES CENTRES POSTAUX MECANISES (SOMEPOST)

En France.

Pour 1976, l'activité de Somepost s'est essentiellement manifestée dans les opérations ci-après :

DIVISION INGÉNIERIE « MANUTENTION »

Strasbourg-Schiltigheim, Bourg-Gare, Lyon-Montrochet, Rennes-Colombier, Vannes, Bordeaux-Armagnac, Bobigny, Nevers, Limoges, Montpellier, Bordeaux-Bosc, Saint-Pierre-des-Corps, Evreux, Dijon-Joliet, Creil, Créteil, Evry, Issy-les-Moulineaux, Meaux, Melun, Nanterre, Saint-Ouen - l'Aumône, Trappes, Lille - Lézennes, Saint-Etienne, Valence, Strasbourg. Extension : Rouen, Sotteville, Nantes, Paris-Evangile, Toulouse-Lalande, Dijon-Longvic.

DIVISION INGÉNIERIE « CENTRE DE TRI AUTOMATIQUE »

Paris-17, Paris-Montparnasse, Nantes, Nanterre, Rennes, Strasbourg, Orléans, Bobigny, Issy-les-Moulineaux, Créteil, Clermont-Ferrand, Lyon, Trappes, Arcueil.

A l'étranger.

En ce qui concerne l'action à l'étranger, l'activité de Somepost a porté principalement sur la vente de matériel français et sur la participation aux études de projets et éventuellement à la réalisation d'installations de centres de tri mécanisés et automatisés.

Vente de matériel.

Il s'agit essentiellement de petit matériel produit par les industriels français et, notamment, de machines à affranchir et à enregistrer, et de machines à oblitérer. Somepost jouant un rôle de représentant de l'industrie postale française a conclu des ventes en Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Turquie, Roumanie, Tunisie, Espagne et au Chili, Mexique, Venezuela.

Equipement de centres de tri.

Dans ce domaine, l'activité de Somepost est normalement liée à celle de Sofrepost. En effet, il incombe à Sofrepost de mener l'action de prospection ainsi que l'étude des projets d'implantation des centres de tri, Somepost apportant alors son concours technique à Sofrepost.

Somepost peut ensuite prendre le relais de Sofrepost pour la réalisation de l'opération dans le cadre d'une société en participation constituée avec les industriels membres de Somepost, intéressés par le marché.

Au titre de l'année 1976, Somepost a étudié pour le compte de Sofrepost l'installation de centres de tri pour l'Arabie saoudite (Djeddah, Riyadh, Damman), pour Abidjan, Manille, Libreville, Athènes, Bangkok et Tunis.

Au sein de sociétés en participation, l'activité de Somepost a porté sur les centres de tri de Bucarest, Zagreb, Téhéran, Casablanca, San Salvador.

ANNEXE VI

ACTIVITE DE LA SOCIETE FRANÇAISE D'ETUDES ET DE REALISATION POSTALE (SOFREPOST)

L'année 1976 a été caractérisée par la mise en application des nouvelles orientations de la politique de la société, définies en 1975, tendant vers une diversification des produits et des marchés et vers la recherche d'une pluralité de contrats d'importance moyenne se situant entre 1 à 5 millions de francs, appelés à devenir des contrats « standard » dans les prochaines années.

Outre la poursuite des études dans le domaine des deux vastes entreprises de modernisation des activités postales des offices du Brésil et de l'Arabie saoudite commencées en 1974, Sofrepost a signé des nouveaux contrats avec les pays suivants :

— Venezuela, pour l'élaboration du plan de développement du futur institut postal et télégraphique du Venezuela :

— Arabie saoudite, pour l'étude de l'ingénierie de bâtiments et d'équipements postaux de trois complexes postaux à Djeddah, Riyadh et Damman et pour une action de conseil et d'assistance technique dans le domaine de l'enseignement professionnel :

— Côte-d'Ivoire, pour l'étude de l'ingénierie de bâtiments et d'équipements postaux du futur centre de tri d'Abidjan :

— Libye, avec la Poste civile d'une part et la Poste militaire d'autre part, pour une action de formation linguistique et professionnelle, prévue pour être reconduite sur quatre années :

— Brésil, pour un conseil en organisation qui concrétise le prolongement, sur une nouvelle période d'un an, de l'assistance technique fournie par Sofrepost depuis 1973 à la Poste brésilienne :

— Tunisie, pour l'étude de la mécanisation de la manutention du futur centre de tri de Tunis-Carthage.

Par ailleurs, Sofrepost a également signé avec le Brésil un accord de joint-venture, conclu pour une durée de deux ans avec l'Entreprise brésilienne des Postes et Télégraphes (ECT), définissant une collaboration entre ECT et Sofrepost en vue d'exporter conjointement dans d'autres pays d'Amérique latine et dans les pays africains de langue portugaise, les techniques de la Poste française adaptée aux pays latino-américains, à travers l'expérience acquise au Brésil.

Parallèlement à l'exécution de ces différents contrats, Sofrepost a poursuivi son important effort de prospection qui s'est traduit par des contacts avec les autorités postales des pays suivants : Grèce, Maroc, Cameroun, Gabon, Sénégal, Zaïre, Bahrein, émirats arabes unis (Abu Dhabi, Dubaï), Irak, Koweït, Qatar, Colombie, Mexique, Panama, Pérou, Philippines, Singapour, Thaïlande.

Cette action de prospection a permis la mise en place de quatre missions d'identification (Bahrein, Koweït, Thaïlande, Zaïre) dont deux (Bahrein et Thaïlande) devraient, en principe, être consolidés par un contrat prévu en 1977 pour la Thaïlande et attendu en 1978 pour Bahrein.

ANNEXE VII

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CABLES SOUS-MARINS ET DE RADIO (FRANCE-CABLES ET RADIO)

1. Statut juridique et activités.

La Compagnie française de câbles sous-marins et de radio est une société anonyme au capital de 55 200 000 F détenu à 99,9 % par l'Etat. L'objet de cette société, tel qu'il est défini à l'article 2 du titre I des statuts, est l'établissement, l'entretien et l'implantation de toutes liaisons télégraphiques et téléphoniques et la réalisation de toutes les opérations (commerciales, industrielles, immobilières, financières, etc.) liées à cette activité.

Concrètement, cet objectif se traduit par la création d'activités très diverses que France Câbles et Radio exerce directement ou par le moyen de ses filiales, à l'étranger en vue du maintien et de l'extension de la présence française et en France afin de prolonger l'action de l'Administration des PTT.

a) ACTIVITÉS EXERCÉES DIRECTEMENT PAR FCR

L'essentiel de l'activité étrangère de FCR s'analyse en activités de *coopération technique* en Afrique (mise en place de sociétés d'économie mixte dans les différents Etats où FCR continue d'assurer un rôle d'assistance technique important), de *promotion de liaisons téléphoniques sous-marines* (création de sociétés, dans lesquelles FCR prend une participation, chargées de passer la commande du câble, de surveiller les travaux et de vendre les droits d'usage aux Administrations utilisatrices), de *ingénierie* (études de stations terriennes, de réseaux nationaux de diffusion de télévision, etc.).

La réorientation de la politique de la société visant à la diminution des activités d'exploitation directe de stations des pays francophones au profit d'activités de conseil et d'assistance technique a permis aux recettes d'ingénierie de s'accroître de 197,70 %. Cette spectaculaire progression est essentiellement liée à une forte activité internationale dans le domaine des centres de transit internationaux et à des contrats nouveaux, notamment en Irak et en Guinée Bissau.

FCR assure enfin, pour le compte de l'Administration, l'exploitation du navire câblé *Vercors* qui a connu une importante diminution de ses produits (28 %), 1975 ayant été une année exceptionnelle.

b) ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LES FILIALES DE FCR

Elles sont très diverses et s'exercent tant en France qu'à l'étranger :

— Compagnie française des câbles télégraphiques (CFCT) : son activité essentielle est l'exploitation de liaisons télégraphiques, télex et de transmission de données entre Paris, Londres et New York. Son chiffre d'affaires est en progression de 38 % par rapport à 1975. CFCT enregistre en 1976 un bénéfice net comptable de 140 622 F contre une perte de 976 936 F en 1975.

— Compagnie auxiliaire de télécommunications : comme il l'était prévu en 1975, France Câbles et Radio a porté sa participation dans le capital de cette compagnie de 34 à 99,98 %.

— Entreprise générale de télécommunications : elle a pour but de fournir aux abonnés PTT des équipements terminaux : répondeurs téléphoniques, récepteurs Eurosignal, appareils de radiotéléphonie. Son chiffre d'affaires s'est accru de 109 %, la part réalisée en France augmentant de 336 %. EGT a réalisé un bénéfice net comptable de 248 345 F.

— Télésystèmes : par cette filiale, France Câbles et Radio assure sa présence sur le marché de l'informatique et de la téléinformatique. Son chiffre d'affaires est en augmentation de 27 % et lui permet de réaliser un bénéfice net de 201 648 F à comparer à une perte de 4 489 000 F en 1975. En outre, l'assemblée générale extraordinaire de la société a décidé de porter le capital à 12 526 000 F.

— Groupement d'intérêt économique Intelcentre : depuis l'ouverture du service de téléconférence audiographique le 17 janvier 1977, neuf studios publics de téléconférence ont été mis en place avant le 1^{er} août 1977 et une quinzaine d'autres sont en cours de réalisation.

ANNEXE VIII

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS D'ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (SOFRECOM)

Création, objet et forme juridique.

La société anonyme Sofrecom (Société française d'études et de réalisations d'équipements de télécommunications) a été fondée en 1966 par le Ministre des Postes et Télécommunications.

Au terme de ses statuts, elle a pour objet « toutes études d'ordre technique ou financier, consultations et travaux relatifs aux questions et problèmes concernant les télécommunications dans tous pays »...

Cette société à compétence mondiale constitue un support pour la diffusion et l'exportation de la technique française des télécommunications.

Son capital, actuellement de un million de francs, est réparti entre l'Etat (32,8 %) et sept grandes banques (1) qui se partagent à égalité 67 % des actions, le reste étant constitué par les actions détenues par le président et celles de la Sofratev (Société similaire dans le domaine de la production et de la diffusion de programmes de radiodiffusion et de télévision). Réciproquement, Sofrecom possède quelques actions de Sofratev.

Dans la famille des « Sofre » (Sofrelec, Sofrebail, Sofregaz, etc.) de structures comparables, Sofrecom est donc le bureau d'études et d'ingénierie français spécialisé dans les télécommunications qui, s'appuyant sur le Ministère des Postes et télécommunications et ses divers services, offre à ses clients les méthodes et solutions françaises. Son indépendance de tout intérêt commercial et industriel particulier lui vaut d'être reconnu, agréé officiellement et consulté par des organismes internationaux tels l'UIT, la Banque mondiale et les banques régionales de développement.

D'autre part, Sofrecom agit en accord avec le Ministère de la Coopération et en liaison avec le Secrétariat d'Etat aux PTT (qui est représenté au conseil d'administration) pour l'application, dans le domaine du conseil et de l'ingénierie des télécommunications, des accords de coopération signés par la France.

Enfin, Sofrecom entretient des contacts avec la DREE et l'ACTIM dont elle est membre.

Fonctionnement et moyens.

Son statut de société anonyme à capital mixte, où l'Etat est majoritaire, confère à Sofrecom une grande souplesse d'action dans la ligne générale définie par l'Etat pour la promotion des télécommunications françaises.

Les moyens permanents de la société en personnel sont actuellement les suivants :

— huit ingénieurs détachés (maximum autorisé par les statuts) ;

(1) Ces banques sont : la Banque française du commerce extérieur, la Banque nationale de Paris, la Société générale, le Crédit lyonnais, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque de l'Indochine et de Suez, le Crédit du Nord.

— vingt-trois fonctionnaires en position de prêt de service dont quinze ingénieurs et assimilés ;

— douze personnes recrutées sur contrat privé (dont cinq ingénieurs).

De plus, pour des missions particulières, du personnel est prêté par l'Administration ou divers organismes publics ou privés pour un temps équivalent environ à 220 hommes/mois.

Activités et résultats.

De 1966 à 1976, Sofrecom a conclu 278 contrats. Le chiffre d'affaires a crû régulièrement. Il a évolué ainsi qu'il suit :

— 5 millions en 1974 ;

— 10 millions en 1975 ;

— 14,7 millions en 1976,

et, selon les prévisions, devrait être de 20 millions en 1977.

Le montant total des soixante et onze contrats en cours en juin 1977 est de 51 millions de francs.

La situation financière de la société est actuellement satisfaisante. Les années 1974, 1975 et 1976 ont vu une position bénéficiaire que 1977 devrait confirmer.

Les réalisations des constructeurs français concernées par les contrats d'ingénierie de Sofrecom déjà signés représentent un total de 850 millions de francs ; et celles concernées par les contrats en préparation un total de 550 millions de francs.

Nature et localisation de l'activité de Sofrecom.

Les études effectuées par Sofrecom concernant les diverses phases d'élaboration de projets et d'exécution d'ouvrages et réseaux de télécommunications de toute nature technique :

— enquêtes de marchés, études économiques et financières, plans de développement (10 %) ;

— études de faisabilité technico-économique (5 %) ;

— projets d'exécution ; établissement de spécifications (10 %) ;

— aide à la passation des marchés : préparation et suivi de consultations industrielles et commerciales, dépouillement et analyses des offres, suivi des chantiers (30 %) ;

— recettes techniques en usine et sur les sites. — Mises en service (40 %) ;

— participation directe à des travaux de maintenance (5 %).

Les pourcentages indiqués entre parenthèses représentent la part relative des différentes activités dans les contrats en cours.

Dans certains cas, les contrats ne portent que sur l'une des activités mentionnées ; mais le plus souvent les contrats successifs relatifs aux différentes phases de réalisation d'un même ouvrage sont confiés à Sofrecom.

Ces contrats sont quelquefois conclus par accord direct, en particulier lorsqu'ils s'inscrivent dans une action générale au titre de la Coopération ; mais ils sont le plus généralement obtenus à la suite d'une consultation où Sofrecom se trouve en concurrence avec d'autres bureaux d'études étrangers.

Le financement des contrats en cours se répartit de la façon suivante : F A C 25 %, BIRD et BAD 10 %, fonds propres des clients ou prêts autres que les précédents 65 %.

Sofrecom a conclu des contrats avec 34 pays dans toutes les parties du monde. Les contrats en cours concernent l'Afrique francophone pour 55 %, le Moyen-Orient pour 25 %, l'Extrême-Orient pour 20 %.

Les pays avec lesquels les contrats ont été les plus nombreux, les plus réguliers ou les plus importants sont essentiellement :

- en Afrique : Mauritanie, Sénégal, Haute-Volta, Niger, Côte-d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Congo, Togo, Zaïre, Tchad ;
- Au Moyen-Orient : Iran, Irak ;
- en Asie : Indonésie.

Si avec la plupart des pays d'Afrique les contrats sont nombreux, mais spécialisés à une phase déterminée d'une seule opération, la tendance est néanmoins à la conclusion de contrats plus « intégrés » relatifs à l'ensemble des opérations de développement d'un réseau.

De plus, les clients africains les plus importants insistent pour que la part des travaux effectués sur place par les experts de Sofrecom soit notablement développée et que corrélativement les travaux faits à Paris soient réduits.

Perspectives.

Le développement rapide des télécommunications dans tous les pays et la diversification des techniques mises en jeu sont des gages d'un marché potentiel pratiquement illimité ; cependant, la concurrence est de plus en plus vive. En particulier, de nouveaux et puissants bureaux japonais, canadiens et américains ont une implantation solide dans les pays en voie de développement. Il faudra donc lutter pour conserver les marchés déjà acquis en même temps qu'il faudra en rechercher d'autres.

Par exemple, le contrat d'Indonésie a amené Sofrecom à installer à Java un résident pour deux années ; ce résident pourra prospecter les pays voisins, en particulier, la Malaisie et la Thaïlande, d'où des indices de propositions sont déjà parvenus.

Le Ministre des Postes et Télécommunications développe l'effort français d'exportation en matière de télécommunications. Ces actions s'appuient notamment sur Sofrecom qui a précisément été fondée à cet effet.

Dans ce cadre, un examen commun est actuellement entrepris sur les points suivants :

- développement des moyens propres et permanents de façon à atteindre un nouveau palier de croissance de la société, sans compromettre sa situation financière ;
- effort de prospection et d'action commerciale, qui, sans exclure aucun pays, dans un souci de diversification, s'exercera principalement vers les pays ou régions où il sera décidé de renforcer en priorité l'action générale de la France ;
- maintien de la qualité professionnelle de ses ingénieurs et techniciens en face du développement des techniques, par un recyclage dans les services de l'Administration ou à l'extérieur ;
- recherche avec la DGT d'une procédure qui, tout en étant peu contraignante pour les services, permette de mettre à la disposition de Sofrecom des experts pour une durée convenue, éventuellement par échanges, en sauvegardant les intérêts des personnels.

ANNEXE IX

LE CENTRE NATIONAL D'ETUDES DES TELECOMMUNICATIONS

Bilan et activités du CNET en 1976.

Les principales activités du CNET durant l'année 1976 ont porté sur les points suivants :

I. — COMMUTATION ÉLECTRONIQUE

1. A partir des spécifications techniques utilisées pour la consultation sur la commutation spatiale (1975), ont été élaborées des Normes d'exploitation et de fonctionnement (NEF) : celles-ci sont désormais utilisées pour tous les autocommutateurs électroniques commandés par l'Administration.

2. Le Système E 10 de commutation temporelle est en service avec 200 000 lignes installées à la fin de 1976. Une version industrielle E 10-73 a été définie avec des possibilités nouvelles grâce à de nouveaux organes : Unités de raccordement d'abonnés EMA et Centres de traitement de l'information CTI-B. Les premiers exemplaires de CTI-B ont été installés à Lannion, Poitiers et au Centre de transit urbain de Paris-Tuileries (6 370 circuits). La réalisation d'une nouvelle version E 10-123 est engagée ; elle permettra d'étendre la gamme du système E 10 jusque vers les centraux de 25 000 abonnés.

3. Système E 12 : le centre de transit est en cours de développement (présentation d'un prototype usine). Un deuxième calculateur CS 40 a été installé au CNET pour la mise au point des programmes de localisation des pannes.

4. Commutation spatiale : le prototype « Metaconta E 11 » a été mis en service à Athis-Mons (septembre 1976). C'est le premier exemple de la pratique du livret de recette : les spécifications, antérieures aux Normes d'exploitation et de fonctionnement, ont été utilisées pour les définir et permettent de tester les nouvelles procédures.

II. — COMMUTATION, STRUCTURE DES RÉSEAUX ET QUALITÉ DU SERVICE

1. Divers outils de conception et de planification des réseaux ont été étudiés. La chaîne de traitement « Spartacus » a été diffusée auprès des directions régionales. Le programme « Satan » permet d'apporter des éléments quantitatifs dans l'étude du réseau interurbain.

2. Le superviseur du Réseau national interurbain a été mis en exploitation expérimentale au début de 1976 en collaboration avec la Direction de la Production.

3. Dans le cadre du nouveau plan de numérotage, on a étudié un cahier des charges qui a été remis aux constructeurs pour l'étude des modifications qu'il sera nécessaire d'apporter aux installations électromécaniques.

III. — TRANSMISSION NUMÉRIQUE

1. *Multiplex numérique* : le développement des équipements d'extrémités de 2^e génération se poursuit. L'économie attendue est de 50 % à francs constants sur les prix pratiqués en 1976. L'extrémité 30 voies et le multiplexeur 30 voies - 120 voies ont fait l'objet de maquettes avec circuits intégrés.

2. *Faisceaux hertziens à 2 GHz numériques* : les études de deuxième génération se sont achevées en 1976. La recette du prototype à 8 Mbit/s a commencé en octobre 1976. Les faisceaux hertziens 11 GHz-140 Mbit/s en sont au stade de la recherche exploratoire et de la préparation des essais.

3. *Systèmes sur câbles* : qualification des prototypes de l'équipement de ligne 8 Mbit/s sur câbles à faisceaux de 7 paires. Intégration des circuits du répéteur-régénérateur à 2 Mbit/s de deuxième génération, quatre fois plus petit que le matériel de première génération.

4. *Liaisons urbaines et interurbaines à 52 Mbit/s* : du trafic opérationnel est acheminé sur le réseau de faisceaux hertziens numériques « Pharaon » urbain à 13 GHz. La liaison expérimentale du faisceau hertzien à 7 GHz a été installée entre Lannion et Roc-Tréduon.

5. *Système sur câble coaxial* : la liaison expérimentale Rennes—Châteaubriant 140 Mbit/s - 1 920 voies a été mise sous tension et les essais sont en cours.

6. *Liaisons numériques à très grande capacité* : l'étude de la faisabilité des systèmes à 560 Mbit/s et à 840 Mbit/s se poursuit. Le système de guide d'ondes circulaire en est au stade du pré-développement (répéteurs 30-50 GHz, maquettes des extrémités, optimisation de la fabrication en continu du guide d'ondes circulaire).

7. *Interconnexion et synchronisation des réseaux numériques* : poursuite de recherches à plus long terme (gigue, emplois des fréquences supérieures à 18 GHz en faisceaux hertziens).

8. *Télécommunications optiques* : un effort aussi leur a été consacré tant pour les câbles que pour les sources :

a) *Câbles* : la méthode de dépôt chimique en phase vapeur (CVD) a permis d'élaborer des préformes et des fibres avec un rendement de 80 % et des atténuations comprises entre 2 et 4 dB/km. D'autres techniques sont explorées : dépôt par plasma à haute fréquence, hydrolyse à la flamme. Des essais de pose et de raccordement ont permis de mesurer un affaiblissement moyen de 6 dB/km dans des conditions réelles.

b) *Sources* : des diodes laser à hétérostructure en Ga Al As ont permis de fournir en continu une puissance de 5 mW. La modulation rapide des diodes, jusqu'à 1 GHz est l'objet d'études.

IV. — TRANSMISSION ANALOGIQUE

1. Etude d'une nouvelle génération de multiplex « 12 voies 1980 ».

2. La qualification du système sur paire coaxiale à 60 MHz a été achevée.

3. *Faisceaux hertziens analogiques* :

1° Poursuite des études de matériel dans les bandes 6,5 GHz et 11 GHz ;

2° Rénovation technique des matériels 4 GHz et 6 GHz ;

3° Achèvement de la qualification du matériel 8 GHz 960-1 260 voies et de l'antenne 6-6,5 GHz.

4. Etude de l'isochronisation du réseau national pour la DTRN.

5. Mise en service de la liaison transatlantique TAT-6 entre la France et les Etats-Unis (opérations de contrôle) et des prolongements Marpal vers l'Italie (Marseille—Palo) et vers la Grande-Bretagne. Ces derniers ont été réalisés dans le système S25. Expérimentation du procédé Celtic de concentration des conversations.

6. Développement de la coopération internationale dans le cadre d'Intelsat, du programme franco-allemand Symphonie, du projet européen ECS et du programme OTS. Intelsat IV A et Symphonie opèrent à 4/6 GHz. Les nouveaux programmes utilisent aussi la gamme 11-14 GHz.

V. — TRANSMISSION DE DONNÉES ET RÉSEAUX SPÉCIAUX

1. Réseau *Transmic* : une liaison d'essai a été installée entre Paris—Saint-Amand, Rennes et Lannion.

2. Réseau à commutation de paquets *Transpac* : lancement de quatre consultations sur les modems ; la recette des multiplexeurs est en cours.

3. *Télex* : le développement de nouveaux terminaux se poursuit. Le système de taxation centralisée sur bande magnétique est transféré à l'industrie.

VI. — NOUVEAUX SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

1. *Télécopie* : de nouvelles normes d'agrément de matériel du groupe 1 (6 mn) ont été élaborées. Le cahier des charges pour le télécopieur du groupe 2 (3 mn) a été rédigé.

2. *Visiophonie* : les résultats de 1976 concernent la caractérisation de nouveaux composants pour terminaux, l'amélioration de la qualité du son, la mise au point des interfaces avec le réseau numérique.

Les premiers réseaux expérimentaux de visiophonie permettent un début d'analyse du trafic. Une liaison de visioconférence par satellite a été réalisée entre Paris et Nairobi pour la conférence générale de l'Unesco.

3. *Services grand public* : en téléinformatique domestique, la maquette du Système de consultation par téléphone (SCT), deuxième version, est en voie d'achèvement.

4. *Centres de renseignement* : le projet S4 de centre semi-automatique a été défini en 1976. Il repose sur l'informatisation du renseignement, la consultation de gros fichiers (SARI) et les techniques de synthèse vocale.

5. *Courrier électronique* : cette activité qui permet une communication entre des installations de traitement de texte, a commencé en 1976.

VII. — DISTRIBUTION TÉLÉPHONIQUE

1. *Câbles à conducteurs d'aluminium* : le développement des câbles de 0,5 mm a été achevé.

2. *Postes téléphoniques* : les efforts à court terme ont concerné la fiabilité du poste S 63, la nouvelle sonnerie 25 Hz et l'étude du clavier compatible.

VIII. — ASPECTS HUMAINS DES TECHNIQUES DE COMMUNICATION

Un programme d'étude des interfaces entre les systèmes, les usagers, les exploitants « Communication homme-machine » mis en place en 1976, regroupe des recherches sur les problèmes de perception acoustique et visuelle et sur l'amélioration des conditions de travail.

ANNEXE X

SOCIETE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DES TRANSMISSIONS DANS LE DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS SUR CABLES (SOTELEC)

I. — Ce qu'est Sotélec.

I.1. OBJET

La Sotélec a essentiellement pour objet, dans le domaine des télécommunications à grande distance, et en vue de la réalisation d'installations, dans son domaine territorial :

- l'acquisition, la répartition et la défense des droits de propriété industrielle ;
- la coordination des études techniques de l'Administration et des constructeurs de matériels de transmission ;
- la constitution d'une documentation.

Depuis le 1^{er} janvier 1974, le domaine technique de Sotélec a été étendu aux liaisons radio-électriques, essentiellement les faisceaux hertziens.

I.2. NATURE JURIDIQUE

La Sotélec est une société d'économie mixte sans activité commerciale et ne faisant pas de bénéfice. Ses dépenses de fonctionnement sont exactement couvertes par des cotisations de ses six sociétés participantes ; l'Etat ne contribue pas aux dépenses de fonctionnement.

La Sotélec est administrée par un Conseil de gérance comprenant neuf membres dont trois représentants de l'Etat. La présidence du Conseil est assurée, *ès qualités*, par le Directeur général des Télécommunications.

Le contrôle économique et financier est assuré par un Contrôleur d'Etat. Le bilan est établi selon les directives d'un plan comptable approuvé par arrêté interministériel. Celui de 1978 est ci-joint.

I.3. COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital est réparti comme suit :	Francs.
1° D'Etat (Administration des PTT)	8 640
2° La société Lignes télégraphiques et téléphoniques.....	2 304
3° La Compagnie générale d'électricité.....	2 304
4° La Société anonyme de télécommunications.....	2 304
5° La Compagnie industrielle des télécommunications Cit-Alcatel.....	2 304
6° La Société télécommunications radio-électriques et téléphoniques....	2 304
7° La société Thomson-CSF	2 304
soit au total un capital social de.....	22 464

(vingt-deux mille quatre cent soixante-quatre francs).

I.4. FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Sotélec fonctionne avec un effectif permanent réduit de sept personnes. A côté de ses activités relatives :

- à son service de la propriété industrielle,
- aux publications qu'elle édite,

elle anime l'ensemble des activités d'études dans son secteur, au moyen de sa Commission consultative technique, des sous-commissions et des équipes de travail qui la constituent. Ces organismes regroupent l'essentiel du personnel spécialisé dans les transmissions de l'Administration et des sociétés membres.

II. — Activités en 1976.

II.1. PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

En 1976, Sotélec a examiné 94 demandes de brevets français qui ont fait l'objet de 257 demandes à l'étranger.

En outre, 121 brevets étrangers ont été accordés.

Le nombre des brevets actuellement en vigueur est de 806 en France et de 733 à l'étranger.

II.2. ETUDES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES

Les études de Sotélec ont essentiellement porté en 1976 sur :

- les liaisons en transmission numérique à courte et à longue distance ;
- la comparaison économique des différentes solutions permettant l'accroissement du nombre de voies du réseau ;
- l'étude des câbles et des guides d'ondes ;
- la normalisation et la fiabilité du matériel ;
- les transmissions de données ;
- les nouveaux équipements de télégraphie harmonique ;
- les nouveaux procédés de filtrage et de modulation applicables à des équipements terminaux téléphoniques à courants porteurs ; filtre électromécanique ;
- l'équipement multiplex temporel de télégraphie et de transmission de données sur bandes de base, groupe primaire et liaison MIC ;
- les équipements de ligne et d'extrémité pour liaisons en numérique sur paires symétriques et sur paires coaxiales ;
- les équipements de transmission numérique d'ordres 2, 3 et 4 ;
- la deuxième génération de matériel numérique TN 1 ;
- le matériel numérique TN 2 ;
- les procédés nouveaux d'étanchéité des câbles ; la maintenance pneumatique ;
- la poursuite des études relatives à l'économie des systèmes ;
- la fiabilité des systèmes ;
- les faisceaux hertziens pour transmissions analogiques et numériques ;
- l'aspect technique et économique de la gestion technique du réseau (GTR) ;
- les règles d'utilisation des composants.

II.3. DOCUMENTATION ET PUBLICATIONS

Les fascicules trimestriels de la revue *Câbles et transmission*, publiés en 1976 totalisent 836 pages et contiennent 39 articles. Au cours de l'année, le tirage est passé de 1730 exemplaires (janvier) à 1780 exemplaires (octobre), dont 834 sont actuellement servis à l'étranger.

Un numéro particulier de *Câbles et transmission*, daté d'octobre 1976, consacré aux faisceaux hertziens, a été tiré à 5500 exemplaires. Il compte 16 articles.

En ce qui concerne les *Bulletins techniques d'information*, les quatre fascicules de la première partie rassemblent 18 articles originaux. Les 12 fascicules de la deuxième partie comprennent 1188 analyses d'articles de revues françaises et étrangères et 1526 analyses de brevets d'invention (593 brevets français, 419 brevets allemands, 388 brevets américains, 126 brevets anglais).

Au 31 décembre 1976, le fichier général de Sotélec portait sur 34210 analyses d'articles et 74833 analyses de brevets.

ANNEXE XI

SOCIETE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TECHNIQUE DE LA COMMUTATION DANS LE DOMAINE DES TELECOMMUNICATIONS

I. — Ce qu'est Socotel.

I.1. OBJET

La société a essentiellement pour objet, dans le domaine des télécommunications et dans son domaine territorial :

- l'acquisition, la répartition et la défense des droits de propriété industrielle;
- la coordination, en vue de la normalisation, des études techniques de l'administration et des membres;
- la constitution d'une documentation.

I.2. NATURE JURIDIQUE

Créée en 1959 sous la forme d'une société d'économie mixte à responsabilité limitée, la Socotel est, depuis le 20 septembre 1968, un groupement d'intérêt économique sans capital, sans activités commerciales; ses dépenses de fonctionnement sont couvertes par les cotisations de l'Etat à 50,1 % et des sociétés participantes de manière égale à 49,9 %.

Outre l'Etat, les membres de Socotel sont :

- l'Association des ouvriers en instruments de précision (AOIP);
- la Compagnie industrielle des télécommunications (CIT-Alcatel);
- la Compagnie générale de constructions téléphoniques (CGCT);
- le matériel téléphonique (LMT);
- la Société française des téléphones Ericsson (STE);
- la Société anonyme de télécommunications (SAT).

Socotel est administrée par l'assemblée des membres comprenant douze membres dont six représentants de l'Etat.

I.3. FONCTIONNEMENT

Socotel fonctionne avec un effectif de 21 personnes au siège à Paris; leurs activités sont relatives à :

- la propriété industrielle;
- publication-documentation;
- centre télétrafic.

Quant au laboratoire commun de Lannion, il comprend 107 personnes.

Socotel assure l'ensemble de ses activités techniques par l'intermédiaire de la commission consultative technique, des sous-commissions et des groupes de travail; ces instances regroupent l'essentiel du personnel spécialisé en commutation, de l'administration et des sociétés membres.

II. — Activités en 1976.

II.1. PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

En 1976, le « pot-commun » s'est enrichi de 65 brevets. Le nombre des brevets entretenus composant le « pool » au 31 décembre 1976 est de 978 brevets.

Les brevets des membres de Socotel ont donné lieu à un grand nombre d'extensions dans une soixantaine de pays étrangers ; près de 2 600 extensions sont actuellement entretenues ; 5 pays totalisent presque à eux seuls la moitié des dépôts (GF, RFA, USA, B, I).

II.2. DOCUMENTATION ET PUBLICATION

Onze numéros du cahier de fiches de documentation ont été publiés durant l'année 1976 totalisant plus de 900 analyses d'articles.

Le service de documentation analyse régulièrement 67 revues techniques ainsi que les contributions aux travaux du CCITT se rapportant au domaine du groupement ; en 1976, l'effort s'est poursuivi dans l'analyse des actes des colloques ou des conférences.

La diffusion de la revue trimestrielle « Commutation et électronique » se poursuit ; le nombre des revues destinées à l'Administration française comme aux administrations étrangères est en hausse.

La diffusion du numéro d'octobre du bulletin technique trimestriel à usage interne s'est élevé à 790 exemplaires.

S'est également poursuivie la publication par fascicules des documents de définition des matériels Crossbar.

II.3. LES ÉTUDES TECHNIQUES

L'activité des différentes sous-commissions s'est poursuivie en 1976 (sauf en ce qui concerne la troisième sous-commission toujours suspendue) :

— la conception des appareils d'observation de trafic, l'étude théorique des phénomènes de trafic et, en conséquence, les perfectionnements à apporter dans les centraux ont continué de faire l'objet de travaux ;

— même si le nombre des études de commutation Crossbar décroît rapidement, l'automatisation des tâches de maintenance et de surveillance des centraux, la modification du plan de numérotage, les nouveaux services que l'administration entend mettre à la portée de l'utilisateur sont autant de domaines où l'activité de la sous-commission concernée s'est exercée en 1976 ;

— outre les travaux de normalisation de composants qui suivent en permanence les évolutions technologiques, la mise en œuvre des spécifications précédemment définies s'est poursuivie. L'essai en « vraie grandeur » du bâti Socotel a été, par ailleurs, effectué ;

— la normalisation des équipements d'alimentation d'installation de commutation a continué ;

— les études de nouveaux systèmes Crossbar ont pris fin en commutation télex plus encore qu'en téléphonie et les travaux se sont donc orientés vers la modernisation du télé. par l'introduction de nouveaux services.

En commutation de circuits, l'activité est entrée dans une phase plus concrète car on peut distinguer maintenant l'échéance des premières réalisations.

II.4. SERVICES TÉLÉTRAFIC

En 1976, poursuite des observations spéciales et des recherches afin de mieux définir les caractéristiques d'écoulement du trafic.

Mise au point d'un nouvel équipement « Octopus II ».

II.5. LABORATOIRE COMMUN

Activités spéciales.

Les études sur les différents équipements d'observations de trafic se sont poursuivies et réalisées.

Dans la simulation de trafic poursuite des études et réalisation de Simac.

Dans le courant de l'année 1976, livraison d'un auto-commutateur pour visiophone.

Une étude exploratoire a été lancée pour définir un canal rapide de transmission de données en série.

Le dossier du bâti 73 est depuis un an figé. 1976 a vu l'aboutissement de l'étude d'un coffret normalisé modulaire.

Activités permanentes.

Numérisation et tracé.

Essais de composants.

Support en informatique.

Réalisation.

Sous-traitance :

En hausse : s'élève à 1 500 000 F environ.

Unité de réalisation et de montage :

— atelier de circuits imprimés ;

— atelier de câblage ;

— atelier de mécanique ;

Poursuite des activités.